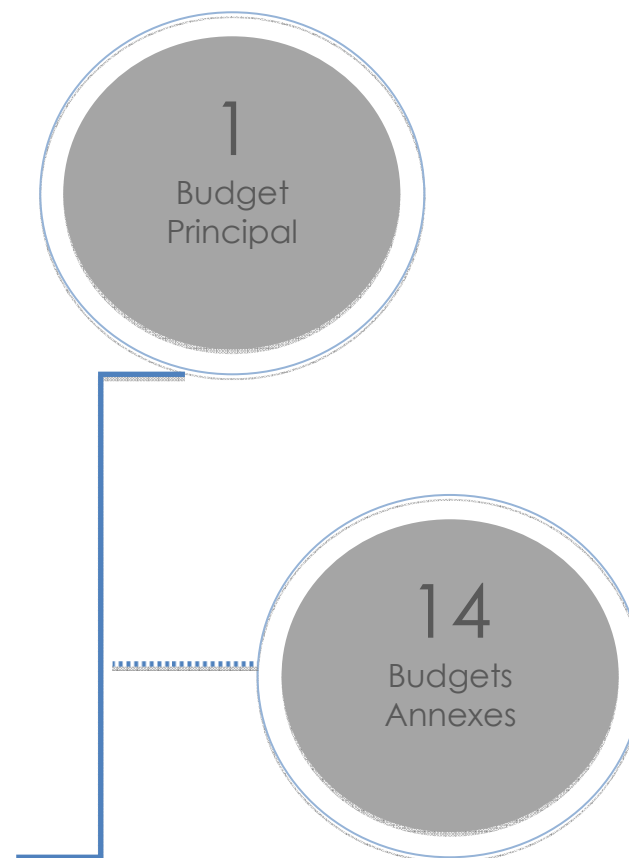


# LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

FUSION  
COMPLÈTS  
PROJETS  
EN  
PERIMÈTRE  
SERVICES  
PHARMA  
TERRITOIRES  
LIMITES



Communauté  
d'Agglomération du  
Bassin de Bourg-en-Bresse



## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

## SOMMAIRE

<b>I - Un premier budget "post fusion" ambitieux préservant les équilibres du territoire</b>	<b>3</b>
<b>II - Présentation consolidée du BP 2017 de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse</b>	<b>8</b>
<b>III - Présentation du BP 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse</b>	<b>9</b>
<b>IV - Présentation du BP 2017 des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse</b>	<b>24</b>

## I - Un premier budget « post fusion » ambitieux préservant les équilibres du territoire

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, repose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur un territoire de 75 communes et 130 000 habitants qui est désormais à l'échelle des politiques structurantes et de développement nécessaires pour relever les défis de demain.

Mais la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, face aux contraintes financières qui rythment depuis plusieurs années les exercices budgétaires des collectivités locales (contribution au redressement des finances publiques qui croît une nouvelle fois en 2017, volatilité de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, diminution en 2016 des bases de taxes d'habitation définitives par rapport aux bases prévisionnelles du fait notamment du rétablissement de la demi-part des personnes veuves ayant au moins un enfant mettant fin à la suppression partielle en 2014-2015, incertitudes sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales ....) s'avère également être le rempart le mieux armé pour assurer :

- Le renforcement de la solidarité (I)
- La continuité de l'effort d'investissement (II)
- La préservation des grands équilibres (III)

Le projet de budget primitif 2017 se fait fort de reprendre et ancrer ces jalons au sein de la politique communautaire tout en assumant la réorganisation des services et territoires qu'implique la fusion d'EPCI effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Aussi, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse assure-t-elle au territoire et à ses communes membres, au travers de son 1<sup>er</sup> budget, de :**

- **Faire fonctionner la nouvelle agglomération et enclencher le futur projet de territoire**
- **Maintenir les moyens aux services pour garantir le service aux habitants et aux communes**
- **Réaliser les investissements pour l'avenir du territoire**
- **Tenir les engagements pris avant la fusion**
- **Maintenir les grands équilibres**

## I. Renforcement de la solidarité sur le territoire

Le renforcement de la solidarité sur le territoire se devait de passer tout d'abord par le maintien des politiques exercées avant 2017 sur tous les EPCI, et de l'étendre à d'autres leviers d'actions et de mutualisation.

### 1. Le maintien des équilibres communaux d'avant fusion

Parce que le maintien des équilibres communaux passe par la non remise en cause des axes de solidarité existant en 2016, **3 principes** ont été retenus comme base :



- o **Consolidation** dans les attributions de compensation des montants de Dotation de Solidarité Communautaire actés en Comité de pilotage Fusion pour les communes membres en 2016 de la CCBDSR (284 K€) et de la CCTER (190 K€).
- o **Sanctuarisation** sur le mandat des fonds de concours jusqu'ici versés par les anciennes communautés qu'étaient BBA, CCTER, CCLV et CCSTC sur leurs anciens périmètres respectifs.
- o **Neutralisation** des évolutions de FPIC, dans l'hypothèse où la CA3B resterait contributrice, pour les communes membres en 2016 de la CCSTC (point qui sera traité à l'occasion de la notification du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2017)

Pour autant, face à ces 3 principes, parce que c'est l'essence même d'une fusion de territoires, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse se devait d'aller plus loin en activant d'autres leviers de solidarité.

### 2. ADS, aide aux communes, charges de centralité et d'équipements structurants, FPIC : Des nouveaux leviers de solidarité

Outre le maintien de l'existant, le budget 2017 retrace la volonté ferme d'aller au-delà dans la solidarité en activant les **leviers complémentaires** suivants :



- Prise en charge de l'**ADS** (autorisation du droit des sols) par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (gratuité pour les communes: montant estimé à 600 K€ en année pleine)
- Enveloppe de 200 K€ d'**aide aux communes** (services mis à la disposition des communes membres)
  - Prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de **charges de centralité d'état civil** (Commune de Viriat) à hauteur de 70 K€ en 2017
  - Prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de dépenses liées aux **équipements structurants de bassin de vie** : 250 K€ en 2017 (AGLCA, déficit du restaurant Universitaire, soutien aux clubs sportifs de haut niveau)
- Prise en charge de 70% du **FPIC communal** (montant du prélèvement global évalué à 2.2 M€ au BP 2017 en attente de notification)

Chacun de ces engagements, dont certains vont au-delà de 2017 et seront donc amenés à évoluer, sont traduits dans le budget primitif 2017.

### 3. Les services communs renforcés : un effort de mutualisation sans précédent

Enfin, la 1<sup>ère</sup> année de fusion sera également la 1<sup>ère</sup> année pleine dans l'exercice des services communs **SIG** et **Service Informatique** soit un surcoût en charges sur 2017 avec parallèlement l'encaissement de recettes prévisionnelles en année N (facturation aux communes bénéficiaires) impactant les attributions de compensation.



Si ces services communs donneront donc bien lieu à facturation (via la minoration de l'Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la Ville de Bourg-en-Bresse pour le SIG et aux 15 communes d'ex BBA pour le service commun Informatique), ils n'en seront pas moins avec le service **ADS** qui est lui gratuit, de formidables outils de mutualisation à grande échelle source d'économie pour le territoire à terme.

L'étude de l'extension des services communs à d'autres communes sera étudiée courant 2017, avec un impact possible sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF) du fait de la baisse des attributions de compensation que cela génèrerait.

## II. Continuité de l'effort d'Investissement

La fusion réfléchiée depuis plusieurs années, actée en 2016 et effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a également été l'occasion de recenser et de prendre acte des projets d'investissements des différentes composantes du territoire, de les reprendre pour les projets engagés ou validés, et ainsi de **respecter les engagements pris** afin d'assurer la continuité des actions menées.



Fort de ce diagnostic et des principes retenus, la préparation budgétaire 2017 a été également l'occasion de faire coïncider ce souci de respect des engagements passés avec les équilibres budgétaires d'aujourd'hui.

La reprise des engagements passés en terme d'équipements marque ainsi la section d'investissement du Budget Principal avec **24,5M€ de dépenses d'équipement prévisionnelles** (hors RAR, dépenses d'investissement liées aux services communs et aux travaux du groupement de commande voiries, opérations pour compte de tiers refacturées aux communes), auxquels il convient d'ajouter 15.5 M€ de dépenses d'équipement sur les 14 budgets annexes de la collectivité.

## III. L'équilibre préservé du BP 2017

Le renforcement de la solidarité, le maintien de l'effort d'investissement et la préservation des équilibres financiers sur le territoire, s'ils correspondent à des objectifs ambitieux que se fixe la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de respect et de continuité des engagements pris, tout en impulsant une politique structurante et innovante pour le territoire, cela n'est pas sans devoir, dès 2017, assumer une **prise en charge de dépenses nouvelles**.

Le portage financier du service **ADS**, la mise en œuvre de **services communs** sur une année pleine (même avec refacturation aux communes membres de ces services communs, des **frais non pérennes de « mise en route » en 2017** sont nécessaires), ou encore **l'ajustement de certaines subventions d'équilibre versées à des budgets annexes** (« Equipement Touristique Plaine Tonique », « Services Techniques », « Gestion des Déchets TEOM ») sont autant de charges nouvelles à assumer pour la préservation des équilibres.

Inversement, **d'autres charges elles aussi nouvelles, donneront lieu parallèlement à l'encaissement de recettes** également nouvelles pour des montants équivalents tels que :

- Les charges pérennes annualisées des services SIG et Service informatique qui parallèlement feront l'objet d'une facturation en année N par imputation sur les attributions de compensation
- Le versement des attributions de compensation aux communes membres de l'ex-CC du Canton de Coligny, dont le pendant est l'encaissement par la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse de recettes fiscales équivalentes transférées par les territoires concernés (fiscalité professionnelle et part de taxe d'habitation du département héritée par les communes en 2011 - mécanisme de débasage de taux -)
- La majoration des attributions de compensation versées aux communes membres de l'ex-CC de Montrevel en Bresse, dont le pendant là aussi est l'encaissement par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour des montants proches à compter de 2017 de la part de taxe d'habitation du département héritée par les communes en 2011

Face à ces charges, la fusion qui doit être le fer de lance d'une plus grande mutualisation des moyens et plus grande solidarité, **ne sera pas pour autant l'occasion d'une hausse du produit fiscal par les taux**. Il est donc proposé dans le cadre du BP 2017 de :

- **Voter les taux de fiscalité directe locale 2017 en fonction des taux moyens pondérés (TMP) reflétant la pression fiscale intercommunale 2016**
- **Opter pour une période de lissage des taux étalée sur les 12 premiers budgets pour la CFE, et 6 ans pour les taxes ménages (TH, TFPB et TFPNB)**
- **Maintenir pour 2017, comme le permet les textes, le taux de versement transport (VT) sur le périmètre de l'ex-BBA et voter parallèlement un taux de VT à 0% sur le reste du territoire**
- **Ajuster en 2017 le taux de TEOM à 8,50% sur le territoire de l'ex-CCMB et maintenir à l'identique les taux de TEOM sur le reste du territoire.**



Le maintien du niveau de la fiscalité (hors phénomène de lissage de taux) par rapport à 2016 avec le souci qui a été celui de la préparation budgétaire 2017 de maîtriser les charges existantes (c'est-à-dire hors services communs refacturés par ailleurs aux communes membres, hors service ADS rendu gratuit, et en neutralisant l'impact de la gestion comptable du service gestion des déchets isolé désormais en 2017 dans un budget annexe pour l'ensemble du territoire), permet à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de pouvoir compter pour l'exercice prévisionnel 2017 (avec la reprise anticipée des résultats 2016) sur un autofinancement prévisionnel de 10,7 M€.

## II - Présentation des budgets consolidés de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse

### BUDGET PRIMITIF 2017 (avec reprise anticipée des résultats)

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget Principal</b>		
Fonctionnement	82 834 276	82 834 276
Investissement	50 100 481	50 100 481
<b>Total</b>	<b>132 934 758</b>	<b>132 934 758</b>
<b>Consolidation des budgets annexes</b>		
Fonctionnement	54 987 648	55 208 347
Investissement	41 178 150	41 670 874
<b>Total</b>	<b>96 165 798</b>	<b>96 879 220</b>
<b>TOTAL TOUS BUDGETS</b>	<b>229 100 556</b>	<b>229 813 978</b>
<b>Budget ZAE</b>		
Fonctionnement	20 519 830	20 519 830
Investissement	17 626 386	17 626 386
<b>Budget Bâtiments Locatifs Industriels</b>		
Fonctionnement	1 675 542	1 675 542
Investissement	7 342 731	7 342 731
<b>Budget PLAINE TONIQUE</b>		
Fonctionnement	3 397 904	3 397 904
Investissement	2 277 932	2 277 932
<b>Budget GESTION DES DECHETS - TEOM</b>		
Fonctionnement	14 625 826	14 625 826
Investissement	2 350 209	2 350 209
<b>Budget GESTION DES DECHETS - REOMI</b>		
Fonctionnement	676 579	676 579
Investissement	70 952	70 952
<b>Budget GESTION DES DECHETS - REOM</b>		
Fonctionnement	695 133	695 133
Investissement	189 216	189 216

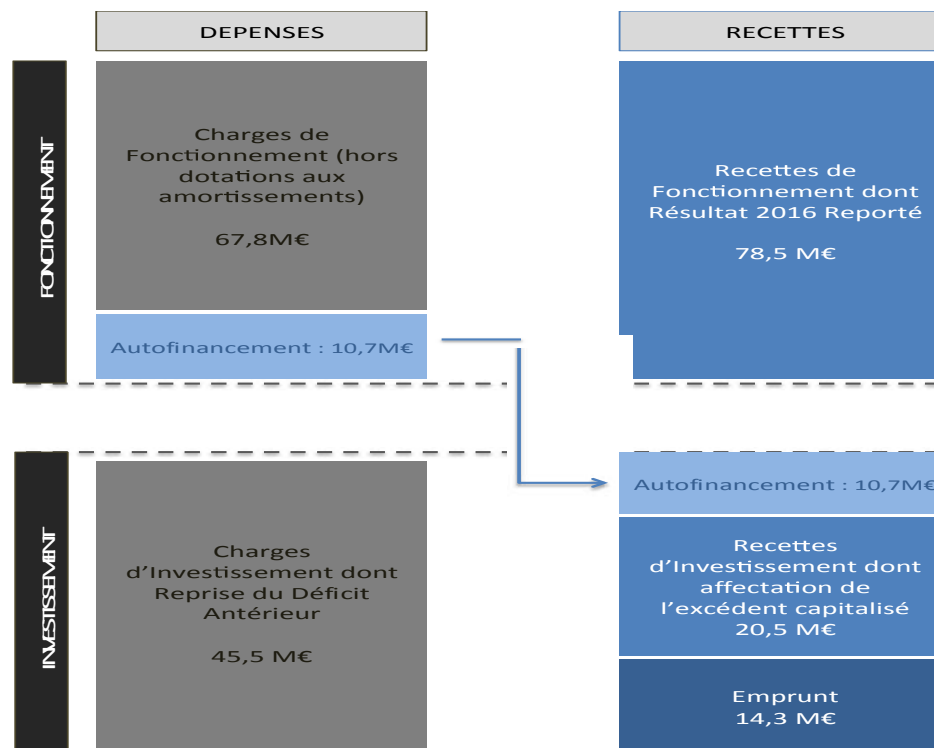
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget SPANC DSP</b>		
Fonctionnement	11 130	11 130
Investissement		
<b>Budget SPANC *</b>		
Fonctionnement	829 943	992 814
Investissement	16 922	51 046
<b>Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP</b>		
Fonctionnement	353 600	353 600
Investissement	1 743 178	1 743 178
<b>Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>		
Fonctionnement	2 266 558	2 266 558
Investissement	4 550 592	4 550 592
<b>Budget PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE *</b>		
Fonctionnement	42 345	100 172
Investissement	39 265	93 802
<b>Budget TRANSPORTS PUBLICS</b>		
Fonctionnement	8 102 040	8 102 040
Investissement	4 867 756	4 867 756
<b>Budget CLIC GERONTOLOGIQUE</b>		
Fonctionnement	94 136	94 136
Investissement	9 537	9 537
<b>Budget SERVICES TECHNIQUES *</b>		
Fonctionnement	1 697 083	1 697 083
Investissement	93 474	497 536
<b>TOTAL TOUS BUDGETS</b>	<b>229 100 556</b>	<b>229 813 978</b>

\* Budgets en excédent : SPANC, PER, Services Techniques (+ 713 421,78 € cumulé)



### III - Présentation du Budget Primitif 2017 du budget principal de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse

BUDGET PRINCIPAL  
(Avec reprise anticipée des résultats Hors excédent BA – ZAE et dépenses Imprévues)



Le budget primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est **sur le fonds** marqué par le renforcement de la solidarité, de la mutualisation des moyens, la territorialisation des politiques et le maintien de l'effort d'investissement ceci afin de préserver les équilibres présents sur le territoire. Le budget primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse est également marqué **sur la forme** par la consolidation de plusieurs budgets annexes (passage de 41 à 14 budgets annexes après fusion) et la nécessité d'une gestion comptable et financière harmonisée.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les principales évolutions du périmètre de charges du BP 2017

Si les charges de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse progressent dans le cadre du budget primitif 2017, l'observation des évolutions réelles nécessite de procéder à certains retraitements.

En effet, le projet de BP 2017 se caractérise sur la forme par l'intégration de certaines charges précédemment gérées au sein de budgets annexes (ADS) ou de budgets syndicaux (SCOT), et par l'individualisation à compter de 2017 d'autres charges dans des budgets annexes désormais dédiés (Gestion des Déchets).

		FONCTIONNEMENT	
Article	Intitulé	Dépenses nettes - CG 2016	Dépenses nettes - BP 2017
011	* charges à caractère général	13,06 M€	11,95 M€
012	* charges de personnel	19,25 M€	20,58 M€
014	* atténuation de produits	25,33 M€	26,39 M€
65	* charges de gestion courante	6,43 M€	7,64 M€
66	* Intérêts des emprunts	1,17 M€	1,10 M€

Le chapitre 011 est impacté à la hausse par l'intégration des ADS et du SCOT, mais aussi par les services communs, mais est parallèlement impacté à la baisse par la gestion des déchets qui fait l'objet d'un budget annexe dédié

Le chapitre 012 est lui aussi impacté à la hausse par l'intégration des ADS et le développement des services communs, et est parallèlement impacté à la baisse par la gestion des déchets qui fait désormais l'objet d'un budget annexe dédié

Pour permettre une comparaison entre les comptes de gestion consolidés 2016 et le budget primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, il convient donc de raisonner à périmètre constant en intégrant notamment aux chiffres du budget primitif 2017, comme cela était le cas en 2016, les charges afférentes à la gestion des déchets.

PRINCIPALES EVOLUTIONS ENTRE CA 2016 et BP 2017			REALISER 2016	EVOLUTION DES CHARGES EXISTANTES EN 2016	CHARGES EXCEPTIONNELLES 2017	CHARGES NOUVELLES 2017	PREVISIONNEL 2017	OBSERVATIONS	
011	Budget principal réajusté avec les budgets ADS (+ réintégration sur le BP 2017 des charges "Gestion des Déchets" - hors BBA - comptabilisées en 2017 sur le budget annexe GDD alors qu'elles se trouvaient sur le budget principal en 2016)	Réalisé 2016 (ajout du budget ADS de Montrevel - budget annexe en 2016 - , et du budget annexe "gestion des déchets" aux fins de comparaison pour aboutir à un périmètre constant entre 2016 et 2017)	12 901 640 €				12 901 640 €		
		CAP3B (actions arbitrées faisant l'objet de cofinancements => Reste à charge CA3B après subventions : 171 499 €)				436 155 €	436 155 €	A noter la présence de 264 656 € de subventions attendues en face de ces dépenses soit une charge nette de 171 499€	
		SCOT (9 mois de fonctionnement budgété en 2017 contre 12 en 2016)	-	56 700 €			-	56 700 €	
		Inflation (1%)		126 975 €				126 975 €	
		Prévisionnel BP 2017 (ajout des budgets "gestion des déchets" de Montrevel, Coligny, La Vallière, Treffort, gérés en budget annexe à partir de 2017. Le budget ADS est maintenant intégré au budget principal)	12 901 640 €					13 408 070 €	
	Evolution du budget des services communs	Réalisé 2016 Services communs (1 trimestre)	243 814 €				243 814 €		
		Ajout de 3 trimestres supplémentaires pour l'année 2017				731 442 €	731 442 €	Services communs sur 1 année pleine en 2017 contre 3 mois en 2016	
		Crédits supplémentaires liés à la fusion (non récurrent)			400 000 €		400 000 €	Dépense exceptionnelle sur 2017	
		Décalage de la facturation fournisseurs des Communes (Dépenses non rattachées en 2016)		273 461 €			273 461 €	Ce montant, non rattaché, aurait du figurer dans le réaliser 2016	
		Prévisionnel BP 2017 services communs (part communale refacturée aux communes)	243 814 €					1 648 717 €	

012	Budget principal hors services communs et réajusté avec les budgets ADS (+ réintégration sur le BP 2017 des charges "Gestion des Déchets" - hors BBA - comptabilisées en 2017 sur le budget annexe GDD alors qu'elles se trouvaient sur le budget principal en 2016)	Réalisé 2016 (ajout du budget ADS de Montrevel - budget annexe en 2016 - , et du budget annexe "gestion des déchets" aux fins de comparaison pour aboutir à un périmètre constant entre 2016 et 2017)	18 900 781 €				18 900 781 €		
		Recrutements autres que services communs : Stadium manager, Chargé d'opérations bâtiments, Conseillère PIE				80 000 €	80 000 €		
		Recrutements ADS 2016 sur année pleine 2017				150 000 €	150 000 €		
		Recrutements ADS 2017				130 000 €	130 000 €		
		Transfert des charges du budget Annexes "Droits des Sols" de l'ex-CCMB sur le BP 2017		180 280 €				180 280 €	
		GVT, PPCR, augmentation point et cotisations		380 800 €				380 800 €	
		Intégration enseignants artistique ecole musique associative Montrevel		50 000 €				50 000 €	
		Suppressions postes Cap3B	-	128 000 €			-	128 000 €	
		Prévisionnel BP 2017 (ajout des budgets "gestion des déchets" de Montrevel, Coligny, La Vallière, Treffort, gérés en budget annexe à partir de 2017. Le budget ADS est maintenant intégré au budget principal)						19 743 861 €	
		Réalisé 2016 Services communs - SIG - SI (1 trimestre)	206 954 €					206 954 €	
Création / extension Services Communs				640 000 €	640 000 €	Services communs sur 1 année pleine en 2017 contre 3 mois environ en 2016			
Prévisionnel BP 2017 services communs (part communale refacturée aux communes)						846 954 €			

65	Budget principal hors services communs et réajusté avec les budgets ADS	Réalisé 2016	6 454 703 €				6 454 703 €		
		Charges de centralité (Restaurant universitaire, AGLCA, Sport haut niveau, Etat civil)				320 000 €	320 000 €		
		Evolution 2017/2016 des subventions d'équilibre aux BA (Plaine Tonique, Services techniques, GDD TEOM, BLI)		435 041 €				435 041 €	
		Compensation Ainterexpo nouvelle DSP (inscrite en 2016 au chapitre 67)		325 000 €				325 000 €	L'évolution par rapport à 2016 est en réalité neutre car le chapitre 67 comptabilisait en 2016 une somme proche pour la même DSP (2015-2016)
		Actions PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)				31 000 €	31 000 €		
		Régularisation avance SAEM les Rives (ex CCMB)		60 000 €				60 000 €	
		Autres		17 443 €				17 443 €	
Prévisionnel BP 2017		6 454 703 €				7 643 187 €			

PRINCIPALES EVOLUTIONS ENTRE CA 2016 et BP 2017			REALISER 2016	EVOLUTION DES CHARGES EXISTANTES EN 2016	CHARGES EXCEPTIONNELLES 2017	CHARGES NOUVELLES 2017	PREVISIONNEL 2017	OBSERVATIONS	
66	Budget principal hors services communs et réajusté avec les budgets ADS	Réalisé 2016	1 167 310 €				1 167 310 €		
		Baisse des frais financiers liés au désendettement et à la négociation de certains emprunts		- 65 744 €			- 65 744 €	Le territoire à emprunté pour 1,6M€ en 2016 et à parallèlement remboursé 2,6 M€ de capital de la dette	
		Prévisionnel BP 2017	1 167 310 €				1 101 566 €		
67	Budget principal hors services communs et réajusté avec les budgets ADS	Réalisé 2016	883 873 €				883 873 €		
		Subvention d'équilibre BA Transports publics		- 287 952 €			- 287 952 €	Le Budget Annexe 2017 devrait s'équilibrer aidé en cela par la hausse de 0,05% du VT depuis juillet 2016	
		Compensation Exceptionnelle sur 2 exercices Ainterexpo (2015 et 2016)		- 361 130 €			- 361 130 €	Cette compensation exceptionnelle disparaît et est désormais comptabilisée et pérennisée en 65	
		Participation d'équilibre aménagement ZAE Norélan Viriat (Belouses)		- 64 000 €			- 64 000 €		
		Compensation Financière Foirail (nouvelle DSP)		35 000 €			35 000 €		
		Subv. ex-CCMB (coop. décentr. 20 K€) -CCCC (subv OPAH inscrites au 204 au BP2017 40 K€)-CCTER		- 84 924 €			- 84 924 €		
	Prévisionnel BP 2017	883 873 €				120 867 €			
014	Budget principal avec refacturation des services communs sur l'AC	Réalisé 2016	25 325 510 €				25 325 510 €		
		ex CCCC (contrepartie en recettes fiscales)				1 208 552 €	1 208 552 €	Recettes fiscales transférées à CA3B pour le même montant	
		AC débasage taux TH communes ex CCMB				356 854 €	356 854 €	Recettes fiscales transférées à CA3B pour le même montant	
		AC compensation DSC communes ex BDSR et ex CCTER				474 253 €	474 253 €	Consolidation de 474 K€ de DSC dans l'AC (Communes Ex-CCTER : 190 K€ / Communes Ex-CCBDSR : 284 K€)	
		DSC versées en 2016 BDSR et CCTER		- 651 853 €			- 651 853 €	Suppression de la DSC sur le territoire	
		AC minorée du coût des services communs 2016 refacturés aux communes ex BBA (minoration AC N+1)		- 494 080 €			- 494 080 €	Facturation dans les AC des Services Communs N-1	
		Evolution FPIC (hypoth. dans l'attente de la notification officielle suivant prise en charge 70% part communale)					200 000 €	200 000 €	Prise en charge par la CA3B de 70% de la part FPIC des communes
		Autres reversements (TASCOM)					30 000 €	30 000 €	
		Autres		- 2 185 €			- 2 185 €	2 185 €	
	Prévisionnel BP 2017	25 325 510 €				26 387 051 €			

**Parmi les charges venant s'ajouter au Budget Principal, il faut identifier :**

- La hausse du coût des Services Communs : **+ 2 000 K€**. Les comptes 2016 contenaient déjà 3 mois d'exercice de ces services communs. Il y a lieu de prévoir les crédits pour une année pleine de fonctionnement des services communs. S'ajoute à cela 400 K€ de charges exceptionnelles liées au coût impliqué par la fusion (mise à jour de la bureautique, migration de la messagerie, connexion des sites entre eux pour créer un réseau partagé, migration des logiciels finances, RH...).

- La hausse des subventions d'équilibre versées par l'ex-CCMB aux budgets annexes « Equipement Touristique Plaine Tonique » et « Services Techniques » : **+ 330 K€**
- L'intégration dans le BP 2017 de l'Attribution de Compensation versées aux communes membres de l'ex-CCCC (Communauté de Communes du Canton de Coligny) qui étaient rattachées précédemment à un EPCI à Fiscalité Additionnelle et qui sont désormais rattachées à un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique : **+ 1 208 K€**
- La compensation dans l'AC des communes membres de l'ex-CCMB de la part de Taxe d'Habitation retirée de leur taux communal au titre du mécanisme de « débasage de taux de TH » : **+ 360 K€.**

Pour autant, la quasi-totalité de ces charges (hormis l'augmentation des subventions d'équilibre) seront compensées par des recettes en plus ou d'autres charges en moins.

Par exemple, il convient de rappeler que **les services communs donneront lieu concomitamment à une minoration d'AC à hauteur d'un montant égal à la dépense** (facturation des services informatiques et SIG).

A noter également que **parallèlement au versement de nouvelles AC** en faveur des communes membres de l'ex-CCCC ou au rehaussement d'AC existante (communes membres de l'ex-CCMB à hauteur du débasage de taux de TH), **la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse bénéficiera de recettes fiscales équivalentes transférées par les territoires concernés.**

### Les principales évolutions du périmètre de ressources du BP 2017

Si au-delà de ces mouvements de périmètre, les efforts demandés aux services de maîtrise des dépenses, semblent avoir été tenus, une contrainte forte du côté des recettes se profile pour 2017 sur la base des éléments définitifs 2016, pour une part, et des éléments prévisionnels 2017 pour une autre part, fournis par les services de la DDFIP. Plus précisément, deux baisses importantes ont pu être identifiées :

- La **produit de CVAE** qui en prévisions 2017 (notification prévisionnelle anticipée) par rapport au réalisé 2016 présent dans les comptes de gestion consolidés, serait en baisse de l'ordre de **- 475 K€**, étant précisé que la CVAE est une recette volatile d'une année sur l'autre
- La **perte de bases fiscales TH 2016** provenant pour partie du rétablissement en 2016 (loi de finances) de la demi-part des personnes veuves ayant au moins un enfant mettant ainsi fin à sa suppression partielle en 2014 et 2015. Cette évolution explique partiellement la baisse importante de bases taxables TH constatée entre les bases prévisionnelles 2016 et les bases définitives 2016 soit - 5 550 237 € de bases TH (ces dernières passent de 176,6 M€ en prévision 2016 à 171,1 M€ en bases définitives tirées des états 1288 M de 2016) soit, à partir du taux moyen pondéré de 6,84%, **- 380 K€** de produit en moins pour le territoire.

A ces contraintes fiscales (la CVAE apparaissant de plus en plus comme une recette quelque peu volatile) s'ajoute la **contribution au redressement des comptes publics** estimée à **- 538 K€** de contribution supplémentaire pour 2017 à l'échelle du périmètre de fusion, **soit 3 182 121 € de contribution cumulée depuis 2014**. La dotation globale de fonctionnement protégée par un système de garantie en cas de fusion assurant la CA d'une dotation d'intercommunalité au moins égale à la dotation moyenne / hab. du territoire, pourrait connaître un bonus a minima de +5% voire plus selon les valeurs de points de 2017 (l'Etat réinjectant 70M€ dans la catégorie des CA suite à une très forte baisse des valeurs de points en 2016 provoquée par notamment la création de la Métropole du Grand Paris et la Métropole d'Aix Marseille Provence ayant conduit nombre de CA dont BBA à être à la « garantie »).

Le BP 2017 enregistrera certes des recettes supplémentaires que seront les remboursements via l'AC des services communs, ou encore l'enregistrement de recettes fiscales transférées à la CA3B (rendues aux communes membres concernées via les AC) mais ces recettes ne feront que respecter une neutralité financière du dispositif.

Article	Intitulé	FONCTIONNEMENT	
		Recettes nettes - CG 2016	Recettes nettes - BP 2017
70	* produits des services	8,44 M€	9,15 M€
72	* travaux en régie	0,22 M€	0,32 M€
73	* impôts et taxes	45,61 M€	43,28 M€
74	* participations	17,34 M€	16,11 M€
75	* autres produits	0,78 M€	0,54 M€

Le chapitre 70 est impacté à la hausse par la facturation aux communes membres du coût prévisionnel du service commun Informatique et Télécommunications pour 1,9 M€. Cette facturation, comptabilisée temporairement sur le 70, fera par la suite l'objet d'une régularisation par minoration des AC des communes

Le chapitre 73 diminue substantiellement du fait de 3M€ de TEOM désormais enregistrés au budget annexe « Gestion des Déchets » et de la baisse anticipée de la CVAE

Le Chapitre 74 diminue de la part 2017 de contribution au redressement des comptes publics, et de la baisse de plusieurs dotations présentes dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations d'Etat (Dotation de compensation, FDPTP depuis 2017, ...)

Face à ces évolutions de recettes (dont certaines, afférentes à la « gestion des déchets ménagers », ne font que rejoindre le budget annexe du même nom) et à la baisse encore cette année des dotations d'Etat impactée par la contribution au redressement des finances publiques, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse propose pour 2017 au

travers de son 1<sup>er</sup> budget primitif de maintenir au niveau 2016 la pression fiscale, et donc de ne pas recourir à une augmentation des taux de fiscalité directe locale.

Dans ce sens, les taux de fiscalité proposés au travers du budget primitif 2017, 1<sup>er</sup> budget post-fusion de la Communauté c'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, sont les taux moyens pondérés de chaque taxe (taux calculés à ce jour en attente de notification de l'état fiscal 1259 FPU par les services fiscaux) :

- Taxe d'Habitation : 6,83 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 0,742%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5,69%
- Cotisation foncière des Entreprises : 24,97%

Les contribuables du territoire se verront rejoindre ces taux au terme d'une période de lissage :

- Proposée à 12 ans pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- Proposée à 6 ans pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière des Propriétés Bâties et la Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties

Les taux de départ de la période d'intégration fiscale progressive (IFP) seront ceux des EPCI préexistant pour les Communautés qui relevaient en 2016 de la Fiscalité Professionnelle Unique, le cas échéant rebasés pour les taux de taxe d'habitation des ex-CCMB et CCCC (entourés en bleu dans les tableaux qui suivent).

Enfin, s'agissant des taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) les taux de départ (entourés en bleu dans les tableaux qui suivent) concernant les communes membres de l'Ex CC du Canton de Coligny seront les taux consolidés : Commune + EPCI + Syndicat de Communes.

**Dans tous les cas, le produit fiscal venant alimenter en ressources le projet de budget primitif 2017 est calculé sur la base des taux moyens pondérés qui sont le reflet exact de la pression fiscale exercée sur le contribuable par l'intercommunalité en 2016.**

Seul le lissage des taux, mécanisme prévu par la loi, représentera une évolution modérée des taux pour les contribuables.

Partant de ce postulat important du BP 2017 en ce que la fusion ne peut être l'occasion d'une hausse immédiate des taux de fiscalité, le poids de chaque taxe et les taux qui sont proposés au travers du projet de BP 2017 (taux moyens pondérés, les taux de lissage étant eux calculés par les services fiscaux et reportés sur la feuille du contribuable) et les produits correspondant, sont les suivants :

**DUREE DE LISSAGE** 6 ans

TAXE D'HABITATION	TMP 2017	Taux Interco 2016	Taux lissage 1ère année	Hypothèse Croissance Bases TH	
				Bases TH 2016 Définitives	Bases TH 2017 - Extrapolées
CA BOURG EN BRESSE	6,83%	6,66%	6,69%	106 977 630 €	110 079 981 €
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	6,83%	6,27%	6,36%	8 202 949 €	8 440 835 €
CC MONTREVEL EN BRESSE	6,83%	7,09%	7,05%	17 368 930 €	17 872 629 €
CC LA VALLIERE	6,83%	6,29%	6,38%	14 383 327 €	14 800 443 €
CC TREFFORT EN REVERMONT	6,83%	6,33%	6,41%	10 596 127 €	10 903 415 €
CC CANTON DE COLIGNY	6,83%	10,40%	9,81%	7 630 087 €	7 851 360 €
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	6,83%	7,56%	7,44%	5 924 713 €	6 096 530 €

Produit 2017 Prévu	
7 362 516 €	12,0 M€
537 118 €	
1 259 425 €	
944 268 €	
699 272 €	
769 826 €	
453 480 €	

TAXE FONCIERE BATIE	TMP 2017	Taux Interco 2016	Taux lissage 1ère année	Hypothèse Croissance Bases TFB	
				Bases TFB 2016 Définitives	Bases TFB 2017 - Extrapolées
CA BOURG EN BRESSE	0,742%	0,20%	0,29%	98 515 248 €	100 288 522 €
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	0,742%	0,00%	0,12%	6 041 126 €	6 149 866 €
CC MONTREVEL EN BRESSE	0,742%	3,74%	3,24%	16 558 978 €	16 857 040 €
CC LA VALLIERE	0,742%	0,00%	0,12%	10 713 675 €	10 906 521 €
CC TREFFORT EN REVERMONT	0,742%	0,00%	0,12%	8 392 134 €	8 543 192 €
CC CANTON DE COLIGNY	0,742%	4,00%	3,46%	6 001 660 €	6 109 690 €
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	0,742%	1,32%	1,22%	4 709 855 €	4 794 632 €

Produit 2017 Prévu	
292 842 €	1,1 M€
7 605 €	
546 224 €	
13 488 €	
10 565 €	
211 212 €	
58 670 €	

TAXE FONCIERE NON BATIE	TMP 2017	Taux Interco 2016	Taux lissage 1ère année	Hypothèse Croissance Bases TFNB	
				Bases TFNB 2016 Définitives	Bases TFNB 2017 - Extrapolées
CA BOURG EN BRESSE	5,69%	2,83%	3,31%	1 468 509 €	1 490 537 €
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	5,69%	1,98%	2,60%	307 230 €	311 838 €
CC MONTREVEL EN BRESSE	5,69%	11,73%	10,72%	1 060 749 €	1 076 660 €
CC LA VALLIERE	5,69%	1,91%	2,54%	234 753 €	238 274 €
CC TREFFORT EN REVERMONT	5,69%	2,01%	2,62%	411 548 €	417 721 €
CC CANTON DE COLIGNY	5,69%	7,72%	7,38%	630 650 €	640 110 €
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	5,69%	5,85%	5,82%	892 366 €	905 751 €

Produit 2017 Prévu	
49 287 €	0,3 M€
8 103 €	
115 454 €	
6 052 €	
10 958 €	
47 251 €	
52 745 €	

**DUREE DE LISSAGE** 12 ans

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	TMP 2017	Taux Interco 2016 (*)	Taux lissage 1ère année	Hypothèse Croissance Bases CFE	
				Bases CFE 2016 Définitives	Bases CFE 2017 - Extrapolées
CA BOURG EN BRESSE	24,97%	25,50%	25,46%	36 466 662 €	37 123 062 €
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	24,97%	21,42%	21,72%	2 605 261 €	2 652 156 €
CC MONTREVEL EN BRESSE	24,97%	25,46%	25,42%	7 302 491 €	7 433 936 €
CC LA VALLIERE	24,97%	23,81%	23,91%	2 940 948 €	2 993 885 €
CC TREFFORT EN REVERMONT	24,97%	23,62%	23,73%	2 468 333 €	2 512 763 €
VERJON	24,97%	26,97%	26,80%	18 970 €	19 311 €
VILLEMOTIER	24,97%	27,40%	27,20%	220 924 €	224 901 €
MARBOZ	24,97%	24,09%	24,16%	1 313 755 €	1 337 403 €
BEAUPONT	24,97%	25,21%	25,19%	353 023 €	359 377 €
BENY	24,97%	23,85%	23,94%	383 186 €	390 083 €
PIRAJOUX	24,97%	22,93%	23,10%	134 242 €	136 658 €
COLIGNY	24,97%	24,94%	24,94%	129 356 €	131 684 €
DOMSURE	24,97%	23,65%	23,76%	141 670 €	144 220 €
SALAVRE	24,97%	23,63%	23,74%	133 615 €	136 020 €
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	24,97%	18,36%	18,91%	773 173 €	787 090 €

Produit 2017 Prévu	
9 449 985 €	14,1 M€
575 938 €	
1 889 645 €	
715 738 €	
596 341 €	
5 176 €	
61 167 €	
323 161 €	
90 527 €	
93 399 €	
31 568 €	
32 845 €	
34 267 €	
32 293 €	
148 845 €	

\* Taux CFE 2016 de la commune + Syndicat de Communes + EPCI pour les communes membres de l'ex-CCCC



CVAE	
CA BOURG EN BRESSE	
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	
CC MONTREVEL EN BRESSE	
CC LA VALLIERE	
CC TREFFORT EN REVERMONT	
CC CANTON DE COLIGNY	
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	

IFER	
CA BOURG EN BRESSE	
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	
CC MONTREVEL EN BRESSE	
CC LA VALLIERE	
CC TREFFORT EN REVERMONT	
CC CANTON DE COLIGNY	
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	

TASCOM	
CA BOURG EN BRESSE	
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	
CC MONTREVEL EN BRESSE	
CC LA VALLIERE	
CC TREFFORT EN REVERMONT	
CC CANTON DE COLIGNY	
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	

TAFNB	
CA BOURG EN BRESSE	
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	
CC MONTREVEL EN BRESSE	
CC LA VALLIERE	
CC TREFFORT EN REVERMONT	
CC CANTON DE COLIGNY	
CC CANTON DE ST TRIVIERS DE COURTES	

Hypothèse Croissance Bases CVAE	Notif. Anticipée -6,06%	Produit 2017 Prévu	
Produit CVAE Définitif 2016		5 576 978 €	7,4 M€
6 024 079 €		322 540 €	
312 518 €		642 769 €	
703 147 €		414 952 €	
387 025 €		249 760 €	
253 845 €		30 570 €	
30 229 €		122 724 €	
124 441 €			

Hypothèse Croissance Bases IFER	1,50%	Produit 2017 Prévu	
Produit IFER Définitif 2016		334 904 €	1,1 M€
329 955 €		11 859 €	
11 684 €		557 504 €	
549 265 €		33 911 €	
33 410 €		82 245 €	
81 030 €		79 718 €	
78 540 €		17 819 €	
17 556 €			

Hypothèse Croissance Bases TASCOM	0,00%	Produit 2017 Prévu	
Produit TASCOM Définitif 2016		1 746 257 €	1,9 M€
1 746 257 €		- €	
- €		133 459 €	
133 459 €		6 410 €	
6 410 €		4 043 €	
4 043 €		- €	
- €		13 941 €	
13 941 €			

Hypothèse Croissance Bases TAFNB	0,00%	Produit 2017 Prévu	
Produit TAFNB prévisionnel 2016		126 086 €	0,2 M€
126 086 €		9 287 €	
9 287 €		23 163 €	
23 163 €		14 836 €	
14 836 €		10 494 €	
10 494 €		- €	
- €		6 300 €	
6 300 €			

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT & LA DETTE**

### **L'Effort d'investissement poursuivi**

Chaque conférence territoriale a initié des projets d'importance en 2016. Le budget primitif 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'inscrit avant tout dans la reprise et la continuité des engagements pris.

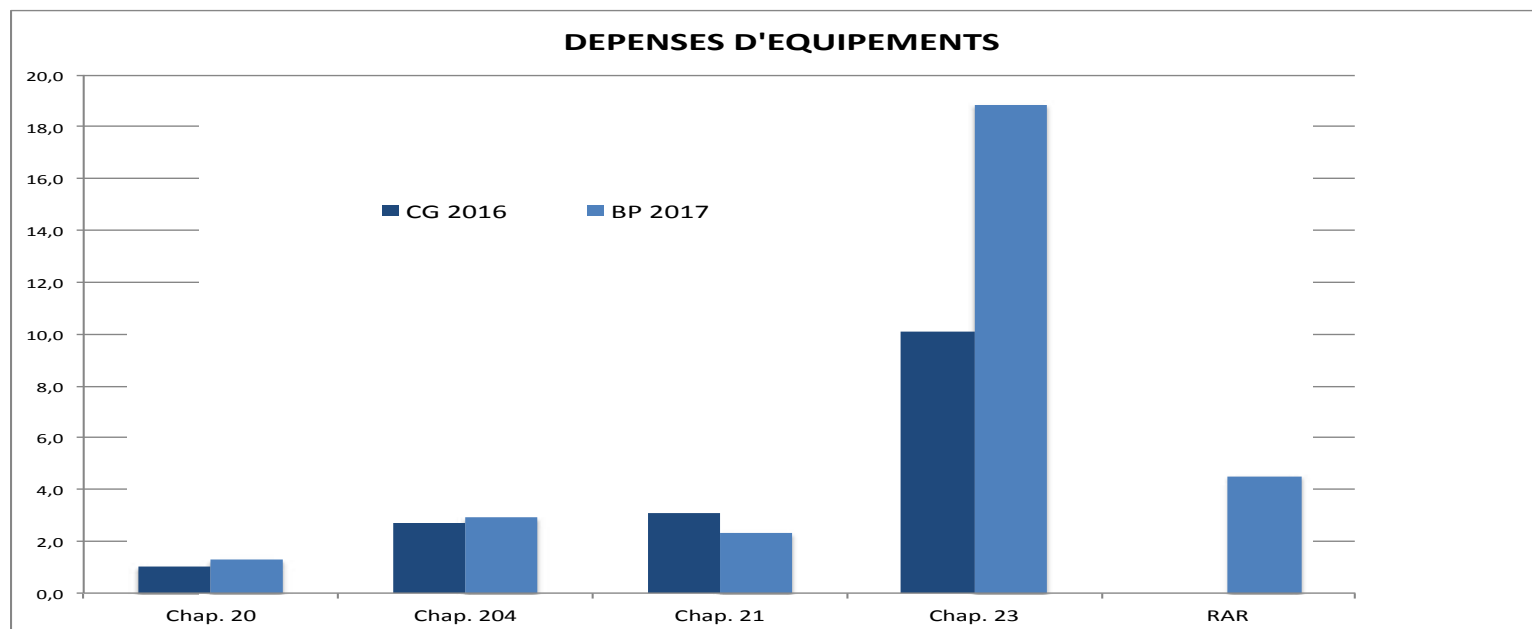
C'est ainsi, que la Communauté d'Agglomération honorera et assumera près de **4,5M€** de « **Restes à Réaliser** » correspondant à des engagements pris par les Communautés préexistantes.

Mais parce que le respect des engagements passés c'est également honorer les projets engagés politiquement nécessaires au territoire notamment parce que pour certains d'entre eux ils sont structurants, il est proposé au travers du BP 2017 à ce que la Communauté d'Agglomération finance sur l'exercice près de **24,5 M€ d'investissements nouveaux sur le Budget principal** (hors RAR, dépenses d'investissement liées aux services communs et aux travaux du groupement de commande voiries, opérations pour compte de tiers refacturées aux communes)

Une politique d'investissement ambitieuse qui se veut dans la continuité de la dynamique passée et qui pourra compter, après avoir assumé le remboursement annuel du capital de la dette (2,6M€ pour l'annuité en capital hors opérations afférentes aux lignes de trésorerie) sur :

- o Son autofinancement et la reprise des résultats 2016
- o Une prévision d'emprunt de **14,93 M€** (14,3M€ hors dépenses imprévues)

Au final, le projet de budget primitif 2017 reflète cette volonté d'une politique d'investissement ambitieuse et restant fidèle aux engagements passés par les différentes antennes territoriales.



		INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT	
Article	Intitulé	Dépenses nettes - CG 2016	Dépenses nettes - BP 2017	Article	Intitulé	Recettes nettes - CG 2016	Recettes nettes - BP 2017
	Crédits Reportés (RAR)		4,53 M€		Virement de la section de fonctionnement		5,12 M€
	Reprise du Déficit Antérieur		5,36 M€		Crédits reportés (RAR)		1,60 M€
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés	0,04 M€	0,00 M€	10	FCTVA	1,66 M€	2,19 M€
13	Subventions d'Investissement	0,01 M€	0,00 M€	1068	Excédents de Fonctionnement capitalisés	4,87 M€	8,42 M€
16	Emprunts et Dettes assimilées	2,85 M€	2,58 M€	13	Subventions d'Investissement	4,39 M€	1,99 M€
1644	Crédit Revolving	4,00 M€	3,80 M€	16	Emprunts et Dettes Assimilées	5,61 M€	14,93 M€
20	Immobilisations incorporelles	1,03 M€	1,30 M€	1644	Crédit Revolving	4,00 M€	3,80 M€
204	Subventions d'Equipement versées	2,71 M€	2,92 M€	20	Immobilisations incorporelles	0,01 M€	0,00 M€
21	Immobilisations Corporelles	3,11 M€	2,32 M€	21	Immobilisations Corporelles	0,77 M€	0,00 M€
23	Immobilisations en cours	10,08 M€	18,82 M€	23	Immobilisations en Cours	1,82 M€	0,35 M€
26	Participations et Créances rattachées	0,00 M€	0,03 M€	27	Autres immobilisations financières	0,24 M€	0,06 M€
27	Autres immobilisations financières	0,02 M€	0,64 M€	28	Dotations aux Amortissements	3,96 M€	5,56 M€
45	Opérations pour compte de tiers	0,86 M€	2,05 M€	45	Opérations pour compte de tiers	0,87 M€	2,05 M€

**Les principales opérations d'équipement qui seront assumées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse du 2017 sont les suivantes (montants > 100 K€ au BP 2017 hors RAR) :**

INTITULE DE L'OPERATION	CONFERENCES TERRITORIALES	RAR	Proposition
Stade Verchère	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	142 445 €	3 785 000 €
Aménagements site Ainterexpo	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	69 616 €	3 150 000 €
Travaux réhabilitation gymnase	BRESSE	43 708 €	1 156 245 €
AMIOT bâtiment CRD (études et travaux)	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	50 232 €	1 000 000 €
Voie verte Attignat - Montrevel - Jayat	BRESSE		960 000 €
Accessibilité PMR (aménagement quais de bus)	BOURG AGGLO	42 638 €	950 000 €
Aménagements cyclables (initiative BBA) - PGD	BOURG AGGLO		950 000 €
travaux voies communales	SUD REVERMONT	21 257 €	895 500 €
Billétique et Oûra	BOURG AGGLO	60 700 €	546 000 €
Travaux de modernisation de la voirie comunautaire	BRESSE REVERMONT	15 000 €	525 000 €
Entretien et aménagement de la voirie communale	BRESSE REVERMONT		512 401 €
politique communautaire voies communales	SUD REVERMONT		500 000 €
Programmes voirie	BRESSE	332 994 €	480 075 €
Construction gendarmerie	BRESSE	66 230 €	460 000 €
Titres de participation (SOGPEA,Foirail...)	BASSIN DE BOURG EN BRESSE		400 000 €
Aménagements sites propres (études et travaux) part BBA	BOURG AGGLO	5 474 €	385 000 €
city stades	SUD REVERMONT		360 136 €
Fdc : Rénovation urbaine Reyssouze (ANRU)	BOURG AGGLO		351 000 €
Fdc : Fonds d'aide à la création de logements sociaux	BOURG AGGLO		336 500 €
Voie verte Bourg - Montrevel	BOURG AGGLO	22 653 €	315 000 €
Fdc : Rocade Sud Est (foncier et travaux)	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	1 048 €	300 000 €
Fdc : FSC part thématique (PCET - sport - accessibilité)	BOURG AGGLO	535 651 €	300 000 €
Aménagement Chemin des Oures St Denis	BOURG AGGLO	8 532 €	300 000 €
Mise aux normes accessibilité de l'Espace de la Carronnière (MOE en cours)- subventions FSI-DETR en attente	BRESSE	29 700 €	300 000 €
Fdc : Fonds d'aide à la réhabilitation de logements sociaux	BOURG AGGLO		284 000 €
Ainterexpo réhabilitation	BOURG AGGLO	3 000 €	270 000 €
Mise en valeur de la Drage et travaux	BOURG AGGLO		255 000 €
Fdc : Participation financement zone d'activité interc. Bourg Sud	BOURG AGGLO		226 950 €
Restructuration extension siège CC	BRESSE		222 197 €
Piscine Plein Soleil	BOURG AGGLO	13 200 €	216 582 €
Fdc : OPAH	BOURG AGGLO		200 000 €
Fdc : Fonds Isolation + Fonds BBC - ENR	BOURG AGGLO		200 000 €
Amélioration / Renouvellement Carré d'eau	BOURG AGGLO	7 471 €	176 000 €
Ainterexpo Construction Hall D	BOURG AGGLO	2 539 €	175 000 €
Foirail (aménagement bureaux et travaux wifi traçabilité animaux)	BOURG AGGLO		165 000 €
Fdc : FSC part égalitaire	BOURG AGGLO		150 000 €
Travaux agrandissement et réaménagement OT	BOURG AGGLO		150 000 €
Entretien des ouvrages d'art	BRESSE REVERMONT	42 822 €	150 000 €
Remplacement parc véhicules par des sources d'énergie produisant de faibles GES	BOURG AGGLO		140 000 €
Aménagement Centre bourg Ceyzeriat	SUD REVERMONT		125 000 €
Aménagement parking gymnase	BRESSE		100 000 €
Amélioration accès à la Carronnière	BRESSE	9 900 €	100 000 €
Ferme Musée de la Forêt	BRESSE		100 000 €
Fonds de concours	BRESSE REVERMONT		100 000 €

Les principaux projets inscrits au BP 2017 répartis par conférences territoriales, sont les suivants :

INTITULE DE L'OPERATION	CONFERENCES TERRITORIALES	RAR	Proposition
Stade Verchère	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	142 445 €	3 785 000 €
Aménagements site Ainterexpo	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	69 616 €	3 150 000 €
AMIOT bâtiment CRD (études et travaux)	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	50 232 €	1 000 000 €
Titres de participation (SOGPEA, Foirail)	BASSIN DE BOURG EN BRESSE		400 000 €
Fdc : Rocade Sud Est (foncier et travaux)	BASSIN DE BOURG EN BRESSE	1 048 €	300 000 €
Accessibilité PMR (aménagement quais de bus)	BOURG AGGLO	42 638 €	950 000 €
Aménagements cyclables (initiative BBA) - PGD	BOURG AGGLO	€	950 000 €
Billétique et Oûra	BOURG AGGLO	60 700 €	546 000 €
Aménagements sites propres (études et travaux) part BBA	BOURG AGGLO	5 474 €	385 000 €
Fdc : Rénovation urbaine Reyssouze (ANRU)	BOURG AGGLO	€	351 000 €
Fdc : Fonds d'aide à la création de logements sociaux	BOURG AGGLO	€	336 500 €
Voie verte Bourg - Montrevel	BOURG AGGLO	22 653 €	315 000 €
Fdc : FSC part thématique (PCET - sport - accessibilité)	BOURG AGGLO	535 651 €	300 000 €
Aménagement Chemin des Oures St Denis	BOURG AGGLO	8 532 €	300 000 €
Fdc : FSC part égalitaire	BOURG AGGLO		150 000 €
Travaux de modernisation de la voirie communautaire	BRESSE REVERMONT	15 000 €	525 000 €
Entretien et aménagement de la voirie communale	BRESSE REVERMONT		512 401 €
Entretien des ouvrages d'art	BRESSE REVERMONT	42 822 €	150 000 €
Fonds de concours	BRESSE REVERMONT		100 000 €
Extension du multi accueil Pom'Cannelle	BRESSE REVERMONT	124 442 €	45 000 €
Travaux voies communales	SUD REVERMONT	21 257 €	895 500 €
Politique communautaire voies communales	SUD REVERMONT		500 000 €
City stades	SUD REVERMONT	€	360 136 €
Aménagement Centre bourg Ceyzeriat	SUD REVERMONT		125 000 €
Structure petite enfance	SUD REVERMONT	€	50 000 €
Equipements sportifs	SUD REVERMONT	58 000 €	€
Travaux réhabilitation gymnase	BRESSE	43 708 €	1 156 245 €
Voie verte Attignat - Montrevel - Jayat	BRESSE		960 000 €
Programmes voirie	BRESSE	332 994 €	480 075 €
Construction gendarmerie	BRESSE	66 230 €	460 000 €
Mise aux normes accessibilité de l'Espace de la Carronnière (MOE en cours)- subventions FSI-DETR en attente	BRESSE	29 700 €	300 000 €
Restructuration extension siège CC	BRESSE	€	222 197 €
Amélioration accès à la Carronnière	BRESSE	9 900 €	100 000 €
Ferme Musée de la Fôret	BRESSE		100 000 €
Vestiaires du terrain multisports (PC en cours)	BRESSE	248 995 €	80 000 €
Atelier technique communautaire 32 route de Curciat	BRESSE	73 405 €	40 000 €
Terrain de jeu synthétique PPI opération validée	BRESSE		50 000 €

### Une dette restant mesurée et à des taux de financement attractifs

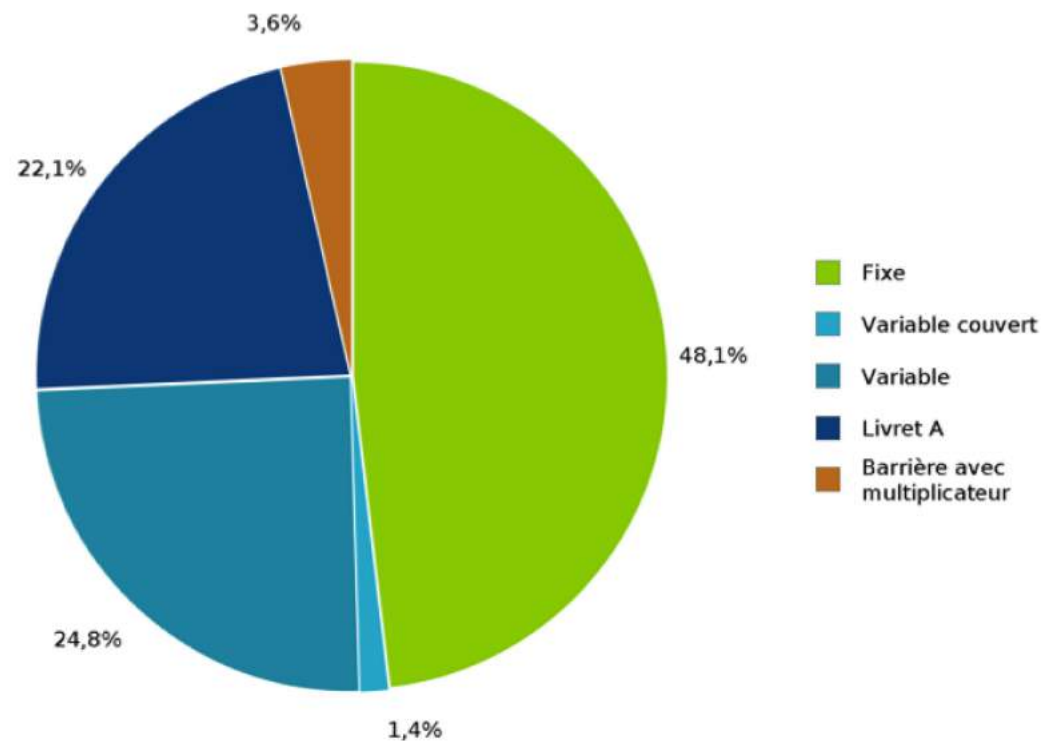
La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, si elle doit comme toute collectivité prêter une attention particulière à sa capacité d'autofinancement, peut également s'appuyer sur un encours de dette mesuré et bénéficiant de taux de financement attractifs notamment du fait de renégociations récentes.

**Ainsi, la Communauté présente-t-elle l'encours de dette suivant (budget principal) :**

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	44	38 918 104.83 €	2,79 %
Revolving non consolidés	3	4 180 000.00 €	0,07 %
Revolving consolidés		0.00 €	0,00 %
<b>Dette</b>	<b>47</b>	<b>43 098 104.83 €</b>	<b>2,53 %</b>
Revolving disponibles		543 600.00 €	
<b>Dette + disponible</b>		<b>43 641 704.83 €</b>	

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
43 098 104.83 €	2,53 %	16 ans et 2 mois	8 ans et 9 mois	47

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	20 744 464.69 €	48,13 %	3,62 %
Variable couvert	610 846.48 €	1,42 %	2,02 %
Variable	10 667 991.92 €	24,75 %	0,92 %
Livret A	9 529 999.93 €	22,11 %	1,65 %
Barrière avec multiplicateur	1 544 801.81 €	3,58 %	4,56 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>43 098 104.83 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,53 %</b>



Une dette saine qui s'appuie également sur la quasi-absence de produits structurés (à risque), sur une capacité de désendettement au 31 décembre 2016 de 6 ans environ, et sur le fait qu'en 2026 l'encours de dette existant sera divisé par plus de deux.

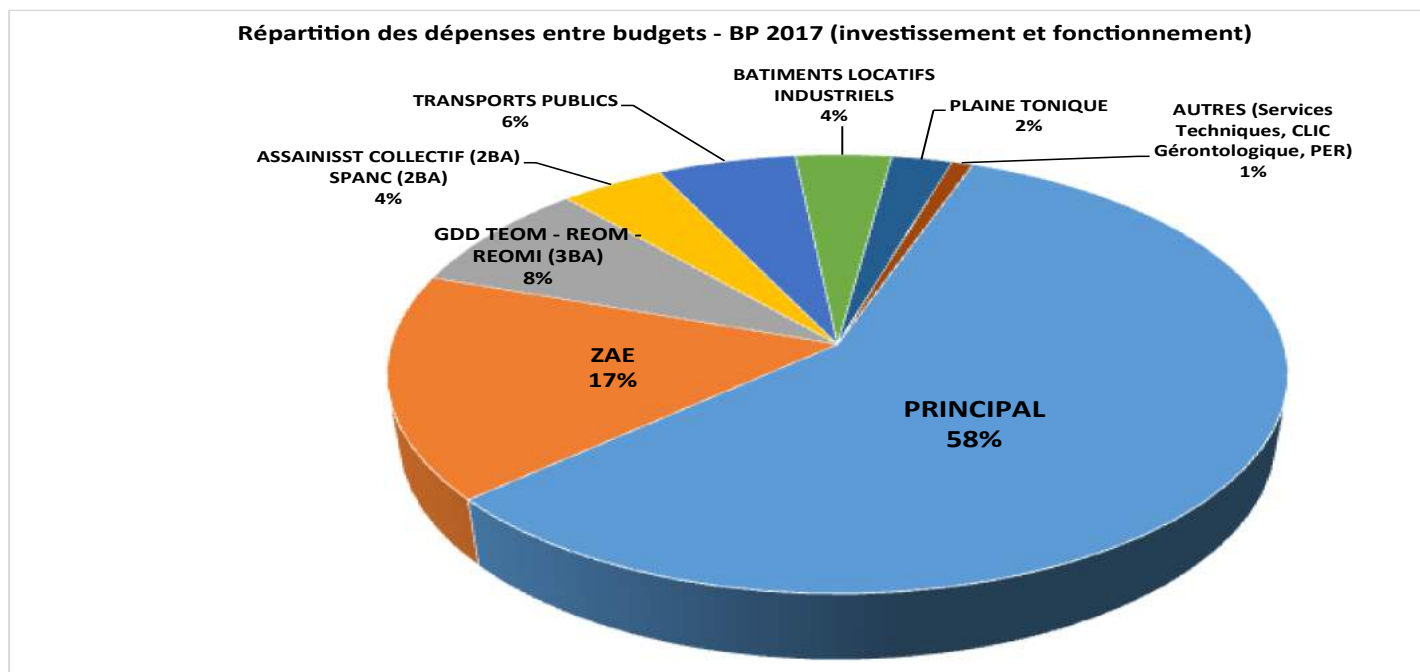
	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	42 416 729 €	39 573 346 €	36 744 410 €	33 872 167 €	30 990 019 €	17 526 008 €
Capital payé sur la période	2 797 613 €	2 745 350 €	2 797 795 €	2 818 162 €	2 830 087 €	2 611 307 €
Intérêts payés sur la période	* 1 062 792 €	* 1 022 947 €	* 986 355 €	* 920 706 €	* 862 981 €	* 554 355 €
Taux moyen sur la période	2,47 %	2,60 %	2,61 %	2,66 %	2,75 %	3,09 %

## IV - Présentation des Budgets Primitifs 2017 des budgets annexes de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, outre son budget principal, compte au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 14 budgets annexes contre 41 budgets annexes en 2016 (suite à la consolidation de certains budgets annexes des EPCI préexistants).

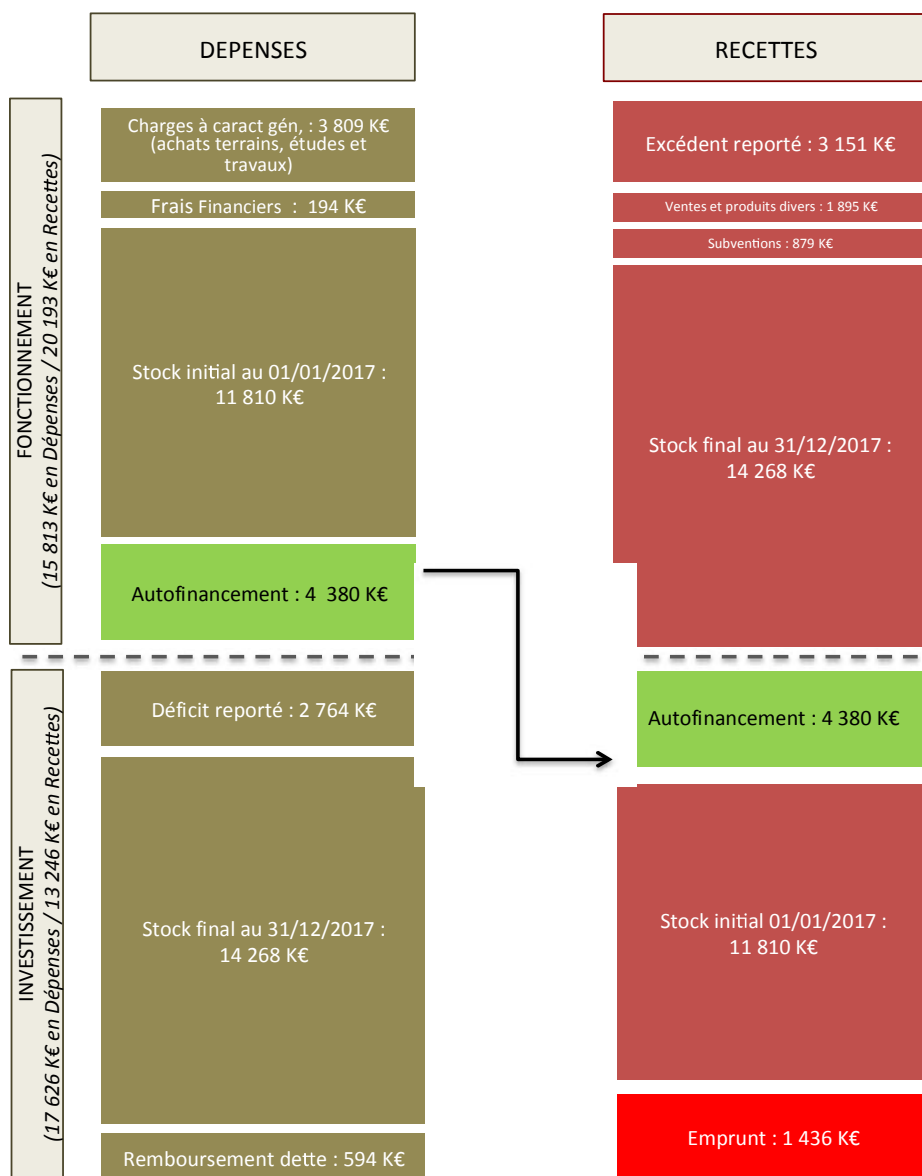
### Ces budgets annexes sont les suivants :

- budget annexe « Zones d'Activités Economiques »
- budget annexe « Plaine Tonique »
- budget annexe « SPANC »
- budget annexe « SPANC – DSP »
- budget annexe « Assainissement Collectif »,
- budget annexe « Assainissement Collectif – DSP »
- budget annexe « CLIC Gérontologique »
- budget annexe « Bâtiments Locatifs Industriels »
- budget annexe « Gestion des Déchets TEOM »
- budget annexe « Gestion des Déchets – REOM »
- budget annexe « Gestion des Déchets – REOM I »
- budget annexe « Production d'Energie Renouvelable »
- budget annexe « Transports Publics »
- budget « Centre de Service Technique »





## BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – BP 2017



Le budget annexe « Zones d'Activités Economiques » retrace en comptabilité de stock les écritures relatives à **22 ZAE**.

Code Zor	Libellé du service
Z01	ZAE BRUYERES - ESPACE SUD (PERONNAS)
Z02	ZAE NORELAN (VIRIAT)
Z03	ZAE GRANDE CHAMBIERE (SAINT DENIS - VIRIAT)
Z04	ZAE GRAND ETANG (SERVAS)
Z05	ZAE LUCINGE (VAL-REVERMONT)
Z06	ZAE BERGADERIE (ST ETIENNE DU BOIS)
Z07	ZAE BERGADERIE 2 (ST ETIENNE DU BOIS)
Z08	ZAE MAVAUUVRES (MEILLONNAS)
Z09	ZONE DE ROUJUS (SAINT TRIVIER DE COURTES)
Z10	ZONE DE CORMOZ
Z11	ZAE DE LA TEPPE (CEYZERIAT)
Z12	ZAE LES PLANS (CEYZERIAT)
Z13	ZAE LE SOUCHET (VILLEREVERSURE)
Z14	ZA MONTREVEL
Z15	ZA CRAS
Z16	ZA ATTIGNAT
Z17	ZA CONFRANCON
Z18	ZA MALAFRETAZ
Z19	ZA JAYAT
Z20	ZA LE BIOLAY (BEAUPONT)
Z21	ZA LE MOLLARD (SAINT MARTIN DU MONT)
Z22	ZA LA PETITE VAVRETTE (TOSSIAT)

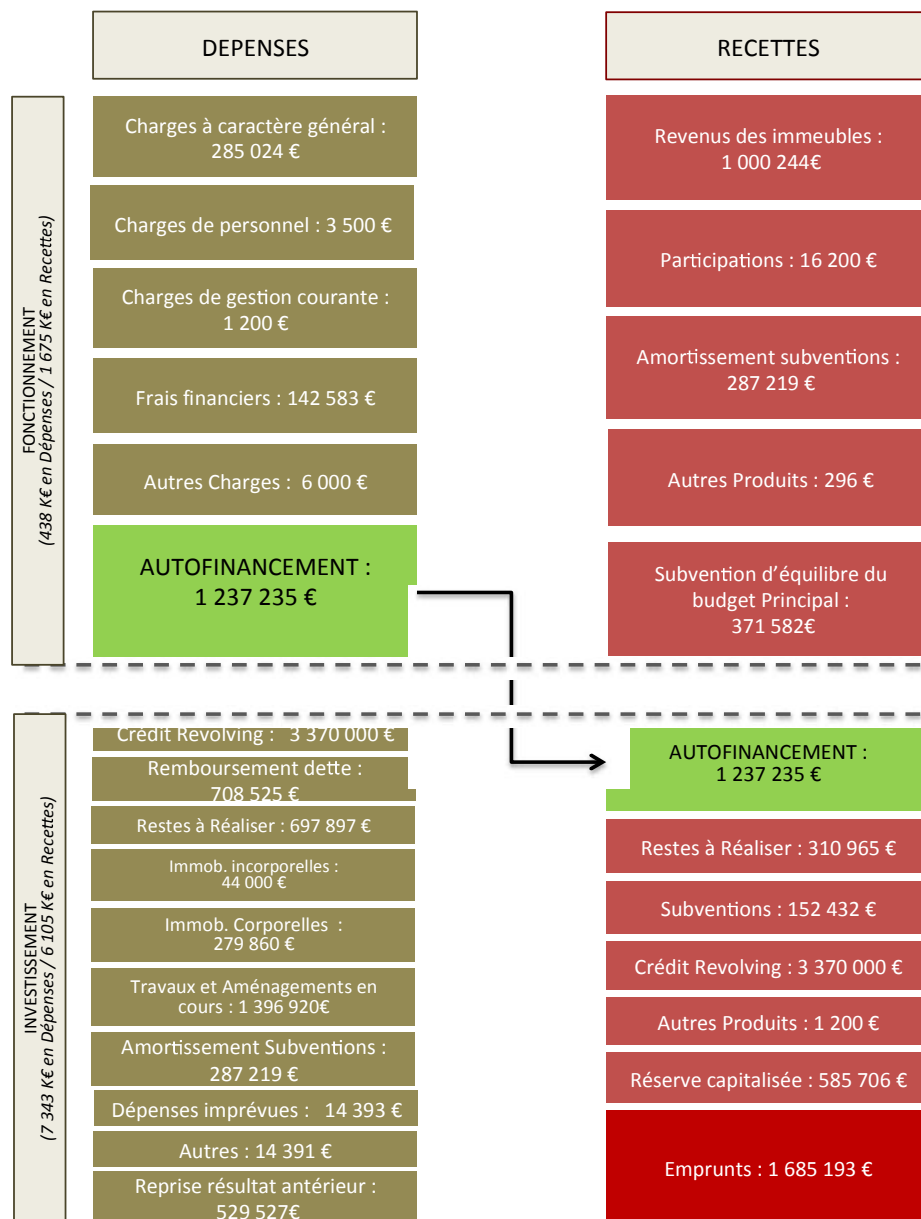
Sont comptabilisés ici les 22 Zones d'Activité Economique des 7 communautés préexistantes.

Les dépenses d'investissement portées par ce budget seront financées par **4,4 M€ d'avance du budget principal** et par l'inscription d'un **emprunt à 1 436 K€**.

L'encours de dette se montait au 31/12/2016 à :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (hors swap)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 195 438,21 €	1,80 %	8 ans et 11 mois	4 ans et 11 mois	9

## BUDGET ANNEXE BATIMENTS LOCATIFS INDUSTRIELS – BP 2017



Le budget annexe « Bâtiments Locatifs Industriels » retrace les écritures relatives à **40 BLI**.

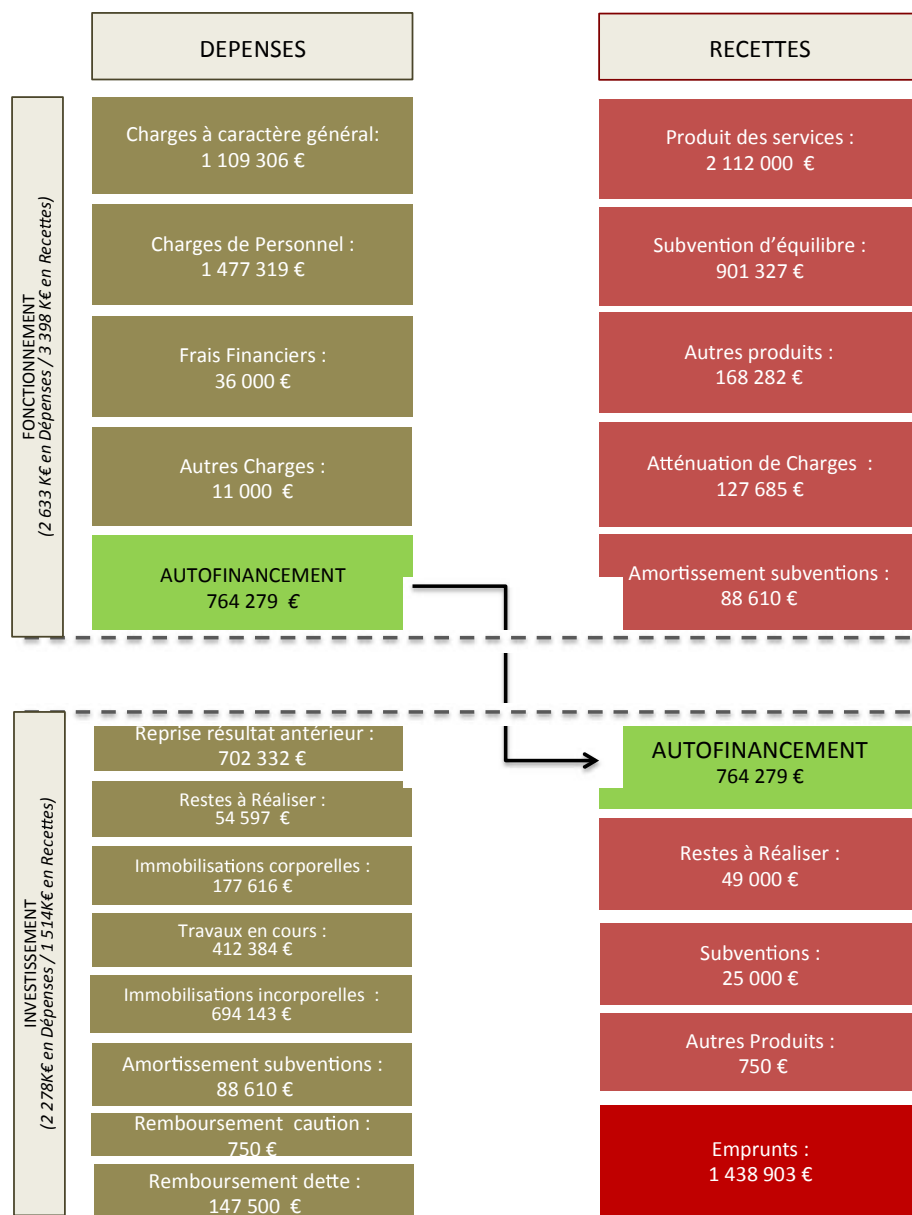
Ce budget annexe qui reprend 697 K€ de « restes à réaliser » en dépenses et 310 K€ en recettes, prévoit la réalisation d' 1,6 M€ de travaux d'équipement sur l'exercice 2017. Parmi les plus importants (>10 K€) sont à noter :

- Le projet de la Ferme du Sougey à Montrevel dont :
  - 30 K€ de frais d'étude
  - 45 K€ d'autres immobilisations corporelles
  - 37 K€ d'Agencements et aménagements de terrains
- Le Centre de Santé à Bourg Agglo (Etude) : 10 K€
- L'achat de terrains nus :
  - 166 K€ pour le terrain BLI Garage Ceyzériat
  - 20 K€ pour le terrain BLI Atelier Relais 2005
- La construction du Village d'artisans à Polliat : 12 K€
- La Boulangerie Corgenon : 200 K€
- L'Ateliers relais 2005 : 352 K€
- Toiture Bâtiment Baches Fèvres Attignat : 78 K€
- Pépinière entreprises Montrevel : 110 K€
- Parking Fromagerie STTC : 110 K€
- Local STTC : 50 K€
- Hôtel d'entreprises STTC : 400 K€.

Pour le financement de ces différents projets, il est prévu un **emprunt de 1 685 K€** et une **subvention d'équilibre du budget principal de 371 K€**. L'encours de dette du BA se monte au 31/12/2016 à :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 430 365.01 €	1,86 %	12 ans et 7 mois	6 ans et 8 mois	24

## BUDGET ANNEXE PLAINE TONIQUE – BP 2017



Le budget annexe « Plaine Tonique » individualise la gestion de la « Plaine Tonique » présente sur la conférence territoriale de la Bresse.

La section de fonctionnement du présent budget annexe représente une charge globale de 3 397 K€ prévus pour l'exercice 2017 financés par 2 496 K€ de recettes prévues.

L'équilibre de ce budget en fonctionnement nécessite une **subvention d'équilibre** du budget principal de **901 K€** pour 2017 contre 799 K€ pour 2016, dont 240 K€ correspondent au frais d'administration générale reversés au budget principal.

Il est proposé dans le cadre du budget 2017 de la « Plaine Tonique » de financer en investissement :

- 54 K€ de Restes à Réaliser,
- 694 K€ pour la requalification de la Plaine Tonique
- 590 K€ d'acquisition et aménagements divers

propositions des projets	proposition budgétaire 2017
ESPACE AQUATIQUE	50 300 €
MAISON DES SPORTS	72 000 €
HEBERGEMENT	16 000 €
ACCESSIBILITE	100 000 €
CAMP INDIEN	11 000 €
ETUDE ENERGETIQUE (élec base et camping)	15 000 €
REHABILITATION SANITAIRES	67 300 €
REHABILITATION CAMPING	43 000 €
STRATEGIE MARKETING	30 900 €
GITES	43 500 €
HALLE ANIMATION	2 500 €
EQUIPEMENTS DIVERS	91 500 €
POSTE DE SECOURS- EPICERIE	10 000 €
SNACK	17 000 €
MAISON DES LOISIRS- ACCUEIL	20 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>590 000 €</b>

Ces différentes opérations nécessitent un besoin de financement de 1 438 K€ qu'il est proposé de couvrir par emprunt. L'encours de dette du BA au 31/12/2016 se monte à :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 373 595,52 €	1,74 %	14 ans et 11 mois	8 ans	3

## BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS TEOM – BP 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (13 915 K€ en Dépenses / 14 626 K€ en Recettes)	Charges à caract gen. : 10 515 503 €	Reprise excédent de fonctionnement : 648 215 €
	Charges de personnel : 2 359 890 €	T.E.O.M : 11 476 959 €
	Charges de gestion courante : 1 018 098 €	Produits et ventes diverses : 1 109 206 €
	Charges financières : 10 530 €	Subvention d'Equilibre : 239 122 €
	Charges exceptionnelles : 6 500 €	Dotations : 848 007 €
	Dépenses imprévues : 4 500 €	Amortissement des subventions : 195 717 €
	<b>AUTOFINANCEMENT : 710 805 €</b>	Atténuations de charges : 4 800 €
		Autres produits : 103 800 €
INVESTISSEMENT (2 347 K€ en Dépenses / 1 636 K€ en Recettes)	Amortissement des subventions : 195 717 €	<b>AUTOFINANCEMENT : 710 805 €</b>
	Restes à Réaliser : 427 889 €	Reprise excédent d'investissement : 979 861 €
	Emprunt : 11 240 €	Restes à Réaliser : 18 200 €
	Immo. incorporelles : 62 600 €	Cessions d'immo. : 1 000 €
	Immo. corporelles : 935 700 €	Subventions : 26 836 €
	Subv. d'équipement versées : 13 000 €	FCTVA : 240 105 €
	Travaux en cours : 701 200 €	<b>Emprunts : 370 539 €</b>

Ce budget annexe retrace les flux afférents à la compétence « Elimination des déchets et assimilés » financés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur l'ensemble du territoire à l'exception des deux ex-EPCI sur lesquels la compétence continue à être financée comme en 2016 par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

En effet, il est rappelé ici qu'à défaut de délibération d'institution de la TEOM sur l'ensemble du nouveau périmètre prise avant le 15 janvier 2017, le territoire continue à bénéficier des modes de financement en place en 2016 et ce sur une période transitoire de 5 ans. Des taux par zone peuvent néanmoins être votés en 2017.

Ce budget représente 14,6 M€ de charges en fonctionnement équilibrées par 14,4 M€ de recettes (dont 11,5 M€ de TEOM) et le **versement d'une subvention d'équilibre de 239 K€**.

Les principales dépenses d'équipement (> 90 K€) prévues au BP 2017 sont :

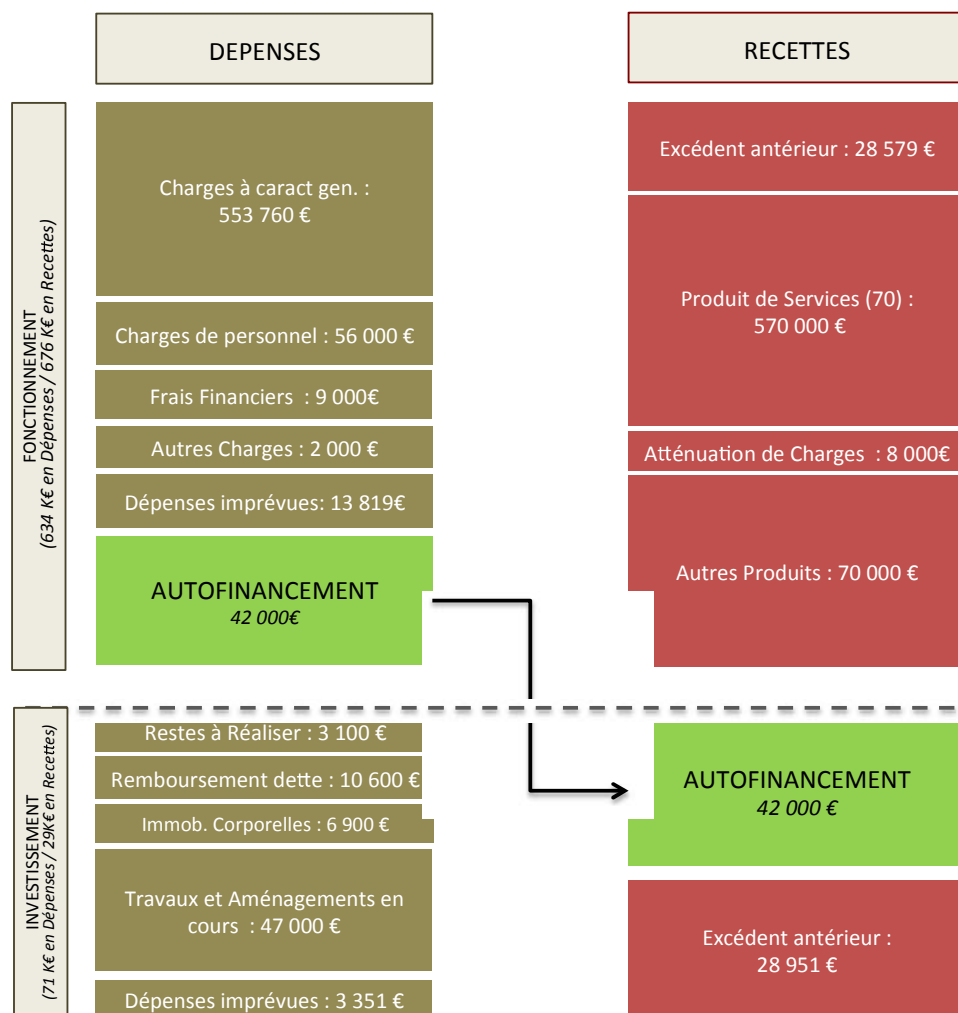
Propositions des projets	Proposition budgétaire 2017
Terrain de Péronnas pour extension déchèterie de Monternoz	200 000 €
Projets PAE à St Denis, Péronnas, Amiot et Rimbaud	140 000 €
PAE	95 000 €
Equipement VL/PL géolocalisation	100 000 €
Camion grue	250 000 €
Etudes pour travaux pour des bureaux à la Cambuse et local de stockage bacs et vidéo surveillance Ebrard	580 000 €

Il est proposé un **emprunt de 370 K€** pour équilibrer la section d'investissement.

Au 31/12/2016 l'encours de dette du BA se montait à :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
175 996.91 €	3,05 %	12 ans	6 ans et 10 mois	1

## BUDGET ANNEXE REOMI – BP 2017



Le budget annexe « REOM I », assujéti à la TVA, retrace les opérations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire de l'ex-CC Bresse Dombes Sud Revermont.

Ce budget étant financé par une redevance, celui-ci doit s'équilibrer par lui-même. L'équilibre de la section de fonctionnement se fait tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 676 K€ pour 2017 contre 713 K€ en 2016. La redevance à percevoir sur 2017 est évaluée à 570 K€.

Parallèlement, le présent budget finance 47 K€ de dépenses d'équipement lesquelles se déclinent de la façon suivante :

Propositions de projets	Propositions Budgétaires 2017
mise aux normes de la déchetterie	20 000 €
haie anti vandalisme	6 000 €
plate forme de gravats	5 000 €
autres	16 000 €

Le financement de ces équipements en 2017 ne nécessite aucun emprunt. L'encours de dette au 31/12/2016 se monte à :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
167 648.65 €	4,96 %	11 ans et 1 mois	6 ans et 6 mois	2

## BUDGET ANNEXE REOM – BP 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (647 K€ en Dépenses / 695 K€ en Recettes)	Charges à caractère général : 273 610 €	Redevance enlèvement OM : 503 017 €
	Charges de personnel : 143 870 €	Produit des services : 103 000 €
	Charges de gestion courante : 219 000 €	Amortissement subventions : 1 912 €
	Dépenses imprévues : 5 001 €	Atténuation de Charges : 21 000 €
	Autres Charges : 5 900 €	Excédent de fonctionnement reporté : 66 204 €
	<b>AUTOFINANCEMENT</b> 47 752 €	
INVESTISSEMENT (189 K€ en Dépenses / 141 K€ en Recettes)	Restes à Réaliser : 40 354 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b> 47 752 €
	Immobilisations corporelles : 136 950 €	Reprise excédent antérieur : 141 464 €
	Dépenses imprévues : 10 000 €	
	Amortissement subventions : 1 912 €	

Le budget annexe « Gestion des Déchets – REOM » retrace les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement relatives à la gestion des déchets, en régie directe, du secteur de l'ex communauté de communes du canton de St Trivier de Courtes.

Ce budget étant financé par une redevance, celui-ci doit s'équilibrer sans recours au budget principal. L'équilibre de la section de fonctionnement se fait tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 695 K€ pour 2017 contre 677 K€ en 2016. **La redevance à percevoir sur 2017 est évaluée à 503 K€** produit correspondant au réalisé 2016, soit une redevance pour l'habitant de 76 € par personne. Pour les professionnels, la redevance est fixée à 76 € par entreprise.

Les recettes provenant de la redevance sont complétées par :

- Les reversements du syndicat mixte de Crocu correspondant à la vente des matériaux relatifs au tri sélectif et au soutien Eco-emballages.
- La vente des matériaux de la déchetterie et soutiens divers correspondant (prestataire de services Bourgogne Recyclages),

Par ailleurs, le présent budget annexe financera sur 2017, 177 K€ d'acquisition de bennes (40 K€ de RAR 2016 pour l'acquisition de bennes + 137 K€ de crédits 2017 pour l'acquisition de bennes mobiles.

Le financement de ces équipements en 2017 ne nécessite **aucun emprunt**.

## BUDGET ANNEXE SPANC DSP – BP 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (11 K€ en Dépenses / 11 K€ en Recettes)	Charges à caractère général : 9 500 €	Redevances : 1 100 €
	Charges diverses : 1 000 €	Participations : 500 €
	Charges de gestion courante : 500 €	Excédent de fonctionnement reporté : 9 530 €
	Dépenses imprévues : 130 €	

Le budget annexe « SPANC – DSP » retrace les dépenses et recettes de fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif sur le territoire de l'ex communauté de communes du canton de Saint Trivier de Courtes, confié par délégation de service public à VEOLIA EAU (contrat 2014-2022).

Il dégage un **excédent** puisque la communauté d'agglomération n'a pratiquement aucune dépense à charge et que VEOLIA EAU reverse une somme forfaitaire de 5 € TTC par contrôle réalisé au titre du diagnostic général initial (qui s'achèvera en 2017), pour couvrir les tâches administratives du délégant.

## BUDGET ANNEXE SPANC – BP 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (834 k€ en Dépenses / 1 004 k€ en Recettes)	Charges à caractère général. : 280 952 €	Redevances assainissement et prestations de vidange : 307 459 €
	Charges de personnel : 213 553 €	Subventions pour réhabilitation des ANC : 257 600 €
	Charges diverses : 49 400 €	Autres subventions : 249 466 €
	Reversement subventions reçues aux particuliers : 257 600 €	Produits divers : 12 800 €
	Dépenses imprévues : 21 611 €	Excédent de fonctionnement reporté : 176 783 €
	Reprise résultat antérieur : 11 294 €	
	<b>AUTOFINANCEMENT</b> 169 698 €	
INVESTISSEMENT (17 k€ en Dépenses / 44 k€ en Recettes)	Immobilisations corporelles : 6 922 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b> 6 827 €
	Dépenses imprévues : 10 000 €	Excédent d'investissement reporté: 44 219 €

Le budget annexe « SPANC » retrace les dépenses et recettes de fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif géré en régie sur l'ensemble du territoire à l'exception de l'ex communauté de communes du canton de Saint Trivier de Courtes géré en DSP (cf. supra).

Avec 829 K€ de charges de fonctionnement et 992 K€ de recettes de même type, le budget annexe dégage un **excédent prévisionnel de 162 K€** (correspondant environ à l'excédent 2016 consolidé et repris en section de fonctionnement).

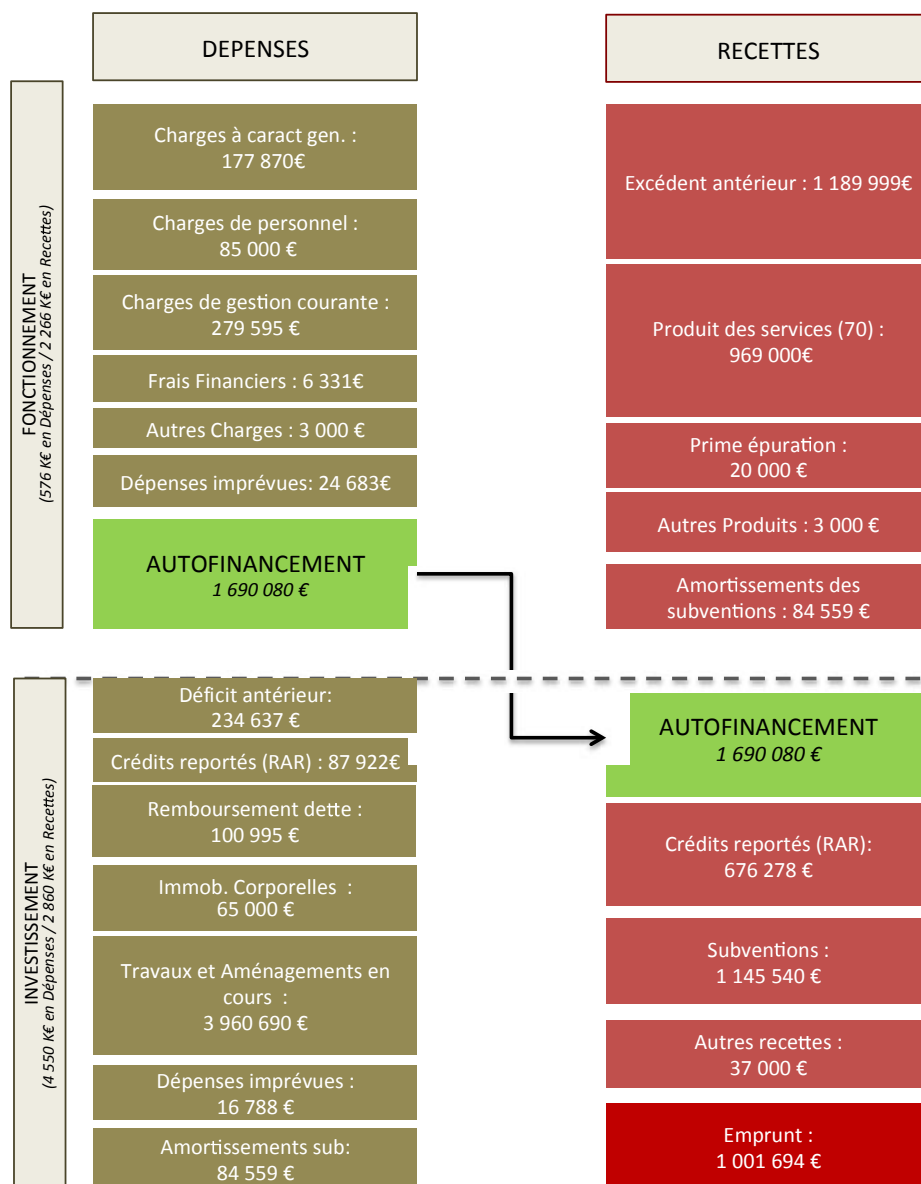
Le montant des redevances d'assainissement et de prestations de vidanges s'élèvent, parmi les recettes prévisionnelles inscrites au budget, à 307 K€.

A noter également en recettes de fonctionnement, la présence de 257 K€ de subventions reçues pour réhabilitation des ANC, montant reversé en dépenses aux particuliers concernés.

Aucun emprunt n'est prévu sur 2017 dans le cadre du présent budget. **Un excédent de 34 K€ en investissement est même anticipé** (après reprise de l'excédent reporté 2016 de 44 K€).



## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BP 2017



Le budget annexe « Assainissement Collectif », assujetti à la TVA, retrace les opérations relatives au territoire de l'ex Communauté de Communes de La Vallière.

Le présent budget étant financé par la redevance assainissement, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 2 266 K€ en section de fonctionnement (avec reprise de l'excédent de fonctionnement reporté de 1 189 K€).

Le montant des redevances à percevoir sur 2017 pour l'assainissement collectif se monte à 689 K€.

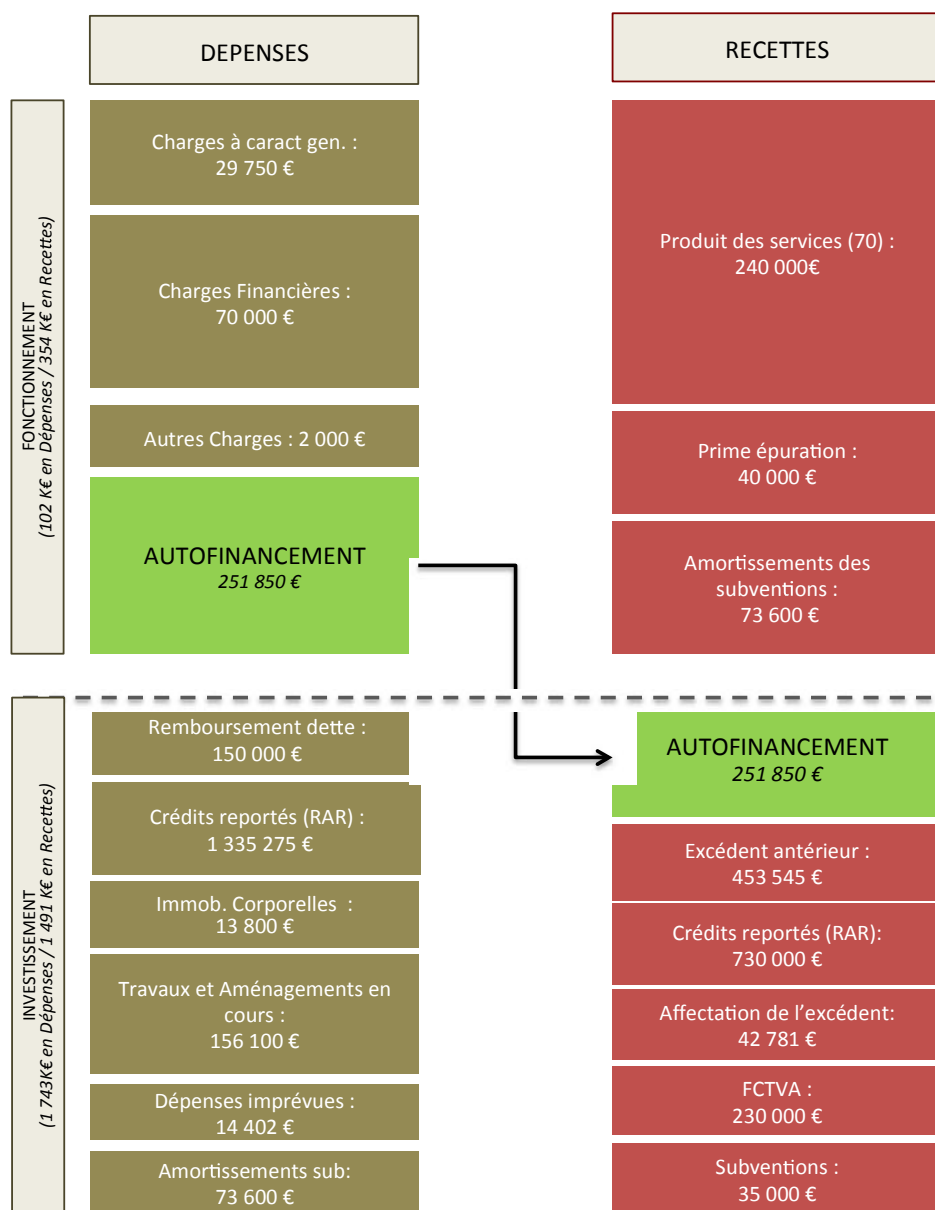
Le présent budget annexe prévoit de financer sur 2017, 3,9M€ de travaux et aménagements.

Ces travaux seront financés par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1,4M€, par la perception de subventions pour 1,1M€ et par recours à un emprunt prévisionnel de 1M€.

Au 31/12/2016 l'encours de la dette du présent budget annexe était de :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
202 656.79 €	2,08 %	6 ans et 5 mois	3 ans et 8 mois	4

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP – BP 2017



Le budget annexe « Assainissement Collectif – DSP », assujéti à la TVA, retrace les opérations relatives au territoire de l'ex Communauté de Communes de Bresse Dombes Sud Revermont.

Cette gestion parce qu'elle est déléguée par le biais d'un contrat de délégation de service public (DSP) doit faire l'objet d'un budget annexe distinct.

Le présent budget étant financé par la redevance assainissement, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 353 K€ en section de fonctionnement. Le montant des redevances à percevoir sur 2017 pour l'assainissement collectif se monte à 200 K€, auquel se rajoute des 80Ke de prime de raccordement à l'égout et d'aides de l'Agence de l'eau.

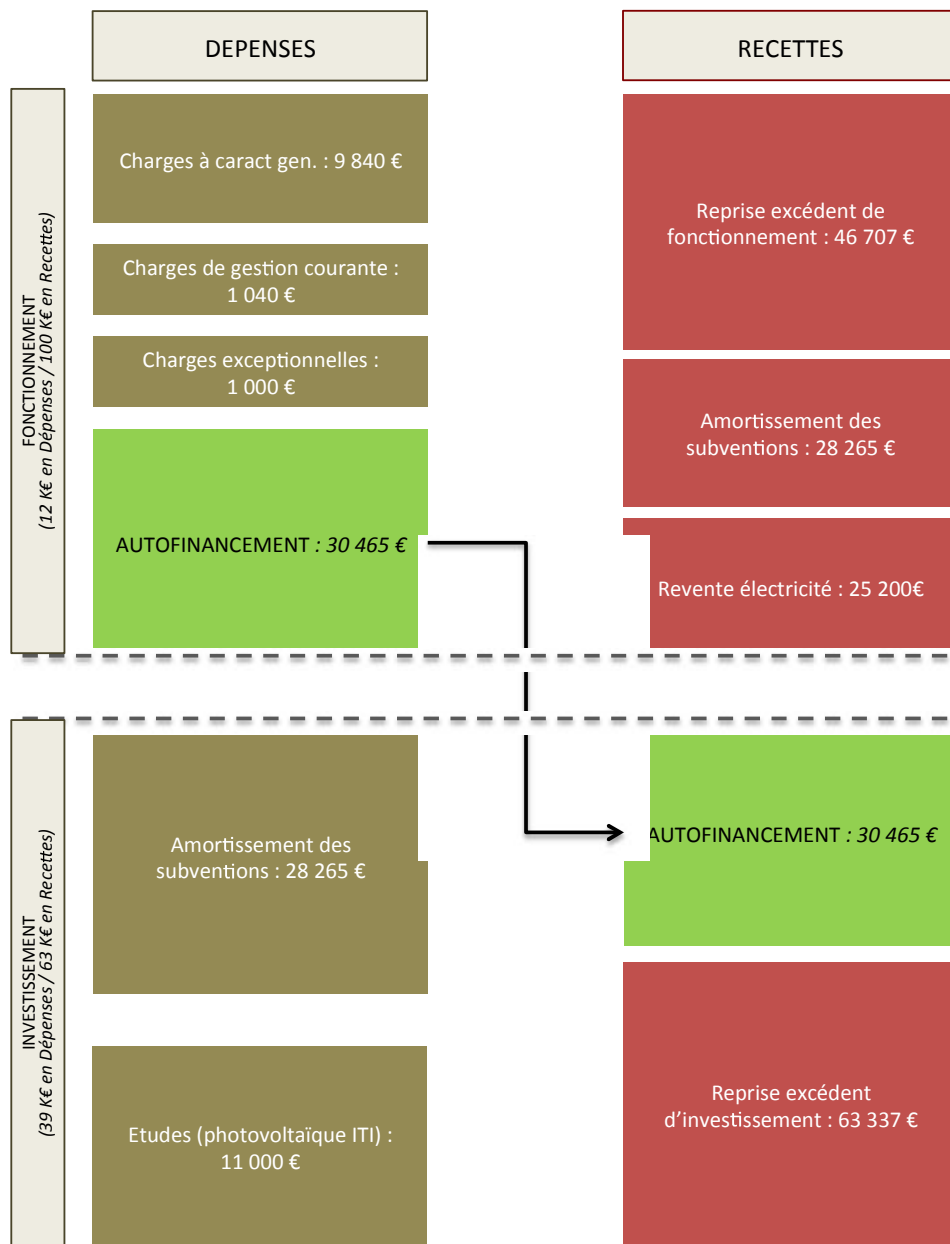
Le présent budget annexe prévoit de financer 1,3 M€ de crédits reportés 2016 et 156 K€ de travaux nouveaux 2017 :

	Propositions des projets	Propositions Budgétaires 2017
RAR 2016	Assainissement Donsonnas	1 053 560 €
	Assainissement Gravelles	7 815 €
	Assainissement Le Mollard	266 300 €
	Travaux extension réseaux	7 600 €
TRAVAUX NVX. 2017	STEP des Vavrettes	156 100 €

Ces travaux sont financés par des recettes propres et par un emprunt inscrit en RAR de 500 K€. Un travail sera à réaliser dans les années à venir pour tenir compte de l'arrêté préfectoral de prescription de travaux.

La dette du BA au 31/12/2016 se monte à :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 369 705.44 €	2,89 %	15 ans et 7 mois	8 ans et 8 mois	10



Le budget annexe « Production d'Energie Renouvelable » (PER) retrace les opérations relatives à l'installation et à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du village d'artisans de Polliat, Ferm'andises à St Denis-les-Bourg et EKINOX à Bourg-en-Bresse.

Le présent budget annexe est proposé au vote avec un excédent de fonctionnement de 57,8 K€.

La section d'investissement est elle aussi en excédent prévisionnel sur 2017 pour 54 K€.

A noter le financement en 2017 de 11 K€ d'étude « Photovoltaïque ITI ».

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS – BP 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (7 575 K€ en Dépenses / 8 102 K€ en Recettes)	Charges à caract gen. : 7 334 344 €	Versement transport : 6 400 000 €
	Charges de personnel : 77 000 €	
	Atténuation Produit : 50 000 €	Participations : 1 650 440 €
	Valeur nette comptable des biens cédés : 35 000 €	Produit de Services : 35 000 €
	Dépenses imprévues : 79 246 €	Autres produits : 16 600 €
	<b>AUTOFINANCEMENT : 526 450 €</b>	
INVESTISSEMENT (4 868 K€ en Dépenses / 4 341 K€ en Recettes)	Reprise du déficit : 1 034 860 €	<b>AUTOFINANCEMENT : 526 450 €</b>
	Transferts de TVA et intégrations : 674 600 €	Restes à Réaliser : 503 862 €
	Restes à Réaliser : 861 296 €	Transferts de TVA et intégrations : 1 211 100 €
	Cautionnements : 10 000 €	
	Frais d'études et d'insertion : 86 000 €	
	Immob. corporelles : 599 000 €	Emprunts : 2 626 344 €
	Travaux en cours : 1 602 000 €	

Le budget annexe « Transports Publics » retrace les opérations relatives au service de transports urbains (réseau TUB : lignes régulières et extra-urbaines, Prestations Viva'Tub, Résa'Tub et Flexi'Tub) gérées en Délégation de Service Public (DSP) par la Société CARPOSTAL.

Ce budget n'est pas assujéti à la TVA, le droit à déduction ayant été transféré au délégataire.

Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 8 102 K€ en section de fonctionnement pour 2017.

Il est notamment financé par le Versement Transport (taxe versée par les entreprises et administrations à partir d'un effectif de 11 salariés) évalué à 6.4 M€ au BP 2017. Le VT est en augmentation d'environ 300 K€ par rapport à 2016 du fait de l'application sur une année pleine du nouveau taux de 0,80% applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur le territoire de Bourg Agglo.

Le montant de la participation du Conseil Départemental au titre de la compensation du transfert du transport scolaire sur le territoire de Bourg Agglo s'élève à 1.6 M€.

Le projet de budget proposé est à l'équilibre et ne nécessite donc pas de subvention du budget principal. Pour rappel, la subvention d'équilibre versée en 2016 au budget annexe transports publics était de 287 952 €.

Il est prévu pour 2017, comme le permettent les textes, l'application d'un taux de VT de 0% pour les trois autres conférences territoriales au titre de la période transitoire s'ouvrant au lendemain de la fusion d'EPCI. Cette période transitoire, au terme de laquelle devra être unifiée le taux de VT, est de 12 ans. Des taux réduits ou à « zéro » peuvent être votés pendant cette période.

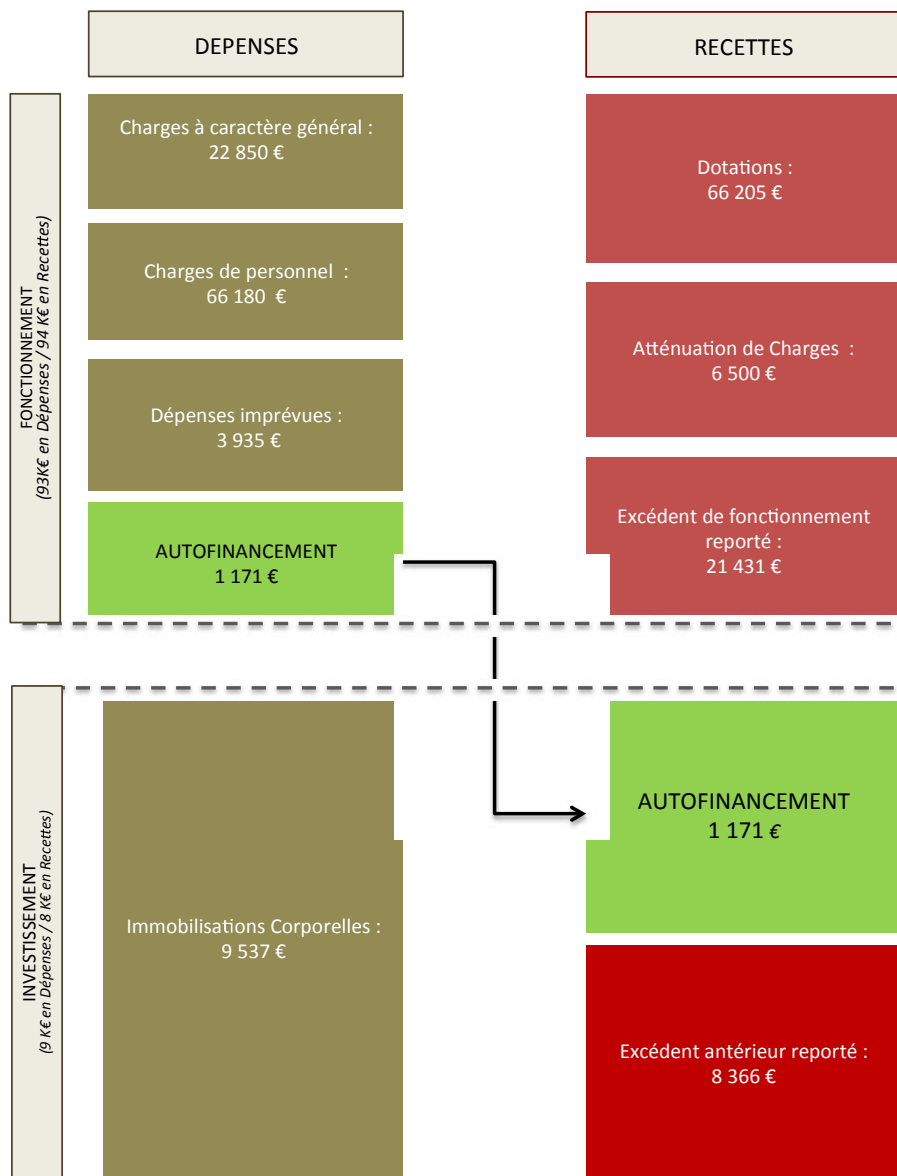
Le budget annexe « Transports Publics », qui porte le financement d'une compétence obligatoire, structurante et d'avenir du territoire et de son maillage par l'organisation des transports, prévoit de financer 1,6 M€ de « travaux et aménagements en cours », 599 K€ d'immobilisations corporelles (notamment achat de bus) et 86 K€ de frais d'étude.

En particulier seront financés sur 2017 les investissements suivants :

Propositions des projets	Proposition budgétaire 2017
Solde maîtrise d'oeuvre Carré Amiot + prestations supplémentaires	85 000 €
Fosse dépôt Tub et optimisation ouverture fosse	22 000 €
Réseaux pour installations sanisettes	10 000 €
Achats poteaux, corbeilles, bancs	30 000 €
Achat sanisette	10 000 €
Presse verin	3 000 €
Achat de 2 bus	470 000 €
Rénovation de 3 bus	24 000 €
Borne info voyageur à la gare SNCF	30 000 €
Etudes maîtrise d'œuvre, branchement gaz et téléphone au dépôt Tub	1 240 000 €
Solde opération Carré Amiot	340 000 €
Travaux sanisettes	22 000 €

L'équilibre de la section d'investissement nécessite compte tenu du déficit antérieur reporté et des restes à réaliser, le **recours à un emprunt prévisionnel de 2 626 K€**.

## BUDGET ANNEXE CLIC GERONTOLOGIQUE – BP 2017



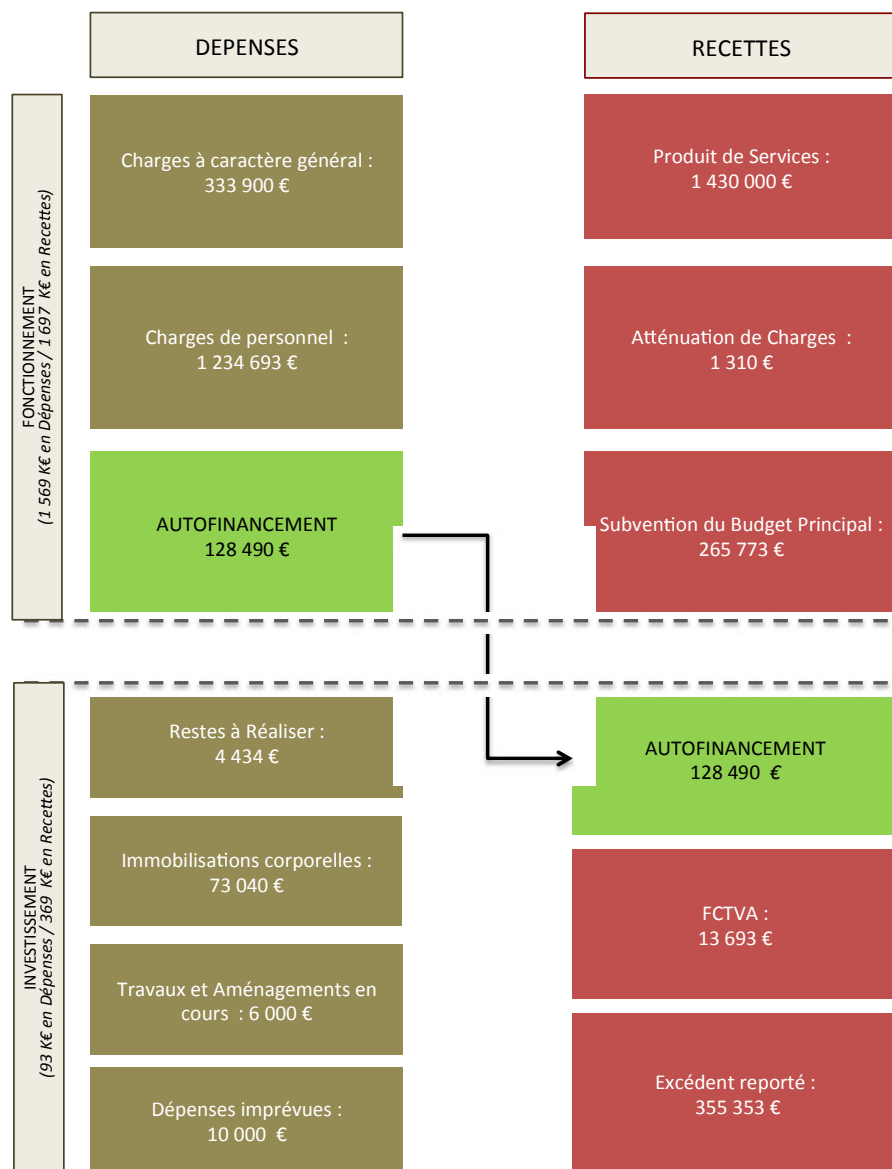
Le budget annexe « CLIC Gérontologique » retrace les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement relatives au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique pour les personnes âgées de + de 65 ans.

Ce service est porté par la communauté d'agglomération dans le cadre d'une entente intercommunautaire comprenant les territoires des ex communautés de communes de Montrevel en Bresse, Coligny, Saint Triver de Courtes, Pont de Vaux et Pont de Veyle.

Ce service d'1,5 ETP est autofinancé en 2017 par l'excédent 2016 et une subvention départementale de 66 205 € (forfait de 15 000 € + 3,85 €/habitant de + de 60 ans, soit 3,85 x 13 300 = 51 205 €).

La subvention départementale couvre les frais de personnel.

## BUDGET ANNEXE CENTRE DE SERVICE TECHNIQUE – BP 2017



Le Centre des Services Techniques retracé dans le présent budget annexe, intervient auprès de l'ensemble des services de l'ex communauté de communes de Montrevel.

Les recettes de ce budget correspondent à la facturation des prestations (main d'œuvre et matériel) suivant des tarifs fixés par une délibération du Conseil de Communauté de Montrevel de décembre 2013.

L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite le versement d'une **subvention du budget principal** à hauteur de **265 773 €**, la moitié de cette subvention correspondant aux frais d'administration générale reversés au budget principal (montant provisoirement identique à celui de l'année 2016).

Le présent budget finance sur 2017 les dépenses d'investissement suivantes :

- Matériel de Bureau et informatique : 8 K€
- Tondeuses Espaces Verts : 36 K€
- Outillages Thermiques et Electriques pour Bâtiments, Espaces Verts et voirie : 24 K€
- Débourbeur : 5 K€
- Aménagements garde-corps mezzanine : 6 K€

Le financement de ces équipements en 2017 ne nécessite **aucun emprunt**. Un excédent en investissement est même anticipé.